



Assemblée nationale

journal des Débats

Quatrième session – 29^e Législature

Le mercredi 21 mars 1973

Vol. 13 - N° 3

Président: M. Jean-Noël Lavoie

TABLE DES MATIÈRES

Dépôt de documents	
Editeur officiel du Québec	55
Questions orales des députés	
Prix du lait	55
Hôpital de Plessisville.	56
Agriculteurs sinistrés.	56
Taux d'intérêt du prêt agricole.	57
Attentats à la bombe.	57
Manque de personnel scolaire sur la côte nord.	58
Industrie de la construction.	58
Fusion des bourses.	58
Construction d'arénas en Gaspésie.	59
Menaces d'inondation.	60
Empreintes digitales.	61
Hôpital de Plessisville.	61
Amendement au règlement	62
Débat sur le discours inaugural	
M. Camille Laurin.	63
M. Robert Bourassa.	65
M. François Gagnon.	76
M. Jean-Louis Béland.	81
Ajournement	83

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances
Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762

(Quinze heures onze minutes)

M. LAVOIE (président): A l'ordre, messieurs!

Affaires courantes.
Dépôt de rapports de commissions élues.
Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de loi privés.
Présentation de motions non annoncées.

M. LEVESQUE: M. le Président, au feuillet d'aujourd'hui, en avis, on lit: "Avis est donné que la commission permanente des affaires municipales, chargée de l'étude de l'avant-projet de la Loi de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, se réunira le jeudi 22 mars à 10 heures, au salon rouge". Il faudrait lire "à la salle 81-A".

LE PRESIDENT: Cette motion est-elle adoptée?
Adopté.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.
Présentation de projets de loi au nom des députés.
Déclarations ministérielles.
Dépôt de documents.

Editeur officiel du Québec

M. L'ALLIER: M. le Président, j'ai l'honneur de déposer le rapport des activités de l'éditeur officiel du Québec, pour 1971.

LE PRESIDENT: Questions orales des députés.

Prix du lait

LE PRESIDENT: L'honorable député de Nicolet.

M. VINCENT: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Nous apprenions, ce matin, par la voie des journaux, qu'il y aurait une augmentation, à compter du 1er avril, du prix de la pinte de lait au consommateur, de \$0.03 pour le contenant d'une pinte, de \$0.03 pour le contenant de deux pintes, ce qui veut dire \$0.06, et un peu moins pour les contenants de trois pintes. Le ministre pourrait-il nous dire, premièrement, à quel moment cette ordonnance de la Régie des marchés nous sera donnée dans la Gazette officielle du Québec? Deuxièmement, de cette augmentation de \$0.03 la pinte, quelle part s'en va aux producteurs et, troisièmement, quelle part s'en va à l'intermédiaire?

M. TOUPIN: M. le Président, effectivement, la Régie des marchés agricoles du Québec a pris une décision concernant l'augmentation du prix du lait, mais elle l'a prise surtout, je pense, en

fonction des producteurs parce que les producteurs toucheront \$0.60 de plus les 100 livres de lait, avec la décision prise récemment par la régie.

Cela place encore les producteurs de lait nature du Québec un peu en bas des autres producteurs des autres provinces du pays en ce qui a trait au lait nature.

L'augmentation que la régie a acceptée se situe en moyenne, quand nous prenons le lait vendu à la pinte à domicile, deux ou trois pintes vendues à domicile, quand vous prenez le lait vendu à la pinte au comptoir ou deux ou trois pintes ou un gallon au comptoir, quand vous faites la moyenne, ça représente à peu près 2.5 cents de moyenne.

La pinte comme telle, dans la proposition qui nous est faite, fait 3 cents, le contenant de deux pintes aussi fait 3 cents en ce qui concerne le prix de vente à domicile. Mais on sait que les consommateurs de temps en temps se prévalent du marché de la pinte de lait, du contenant de deux pintes, de trois pintes ou même de quatre pintes. Quand vous faites la moyenne, ça fait une augmentation d'à peu près 2.5 cents.

Quand on dit \$0.60 aux producteurs, ça veut dire que ceux-là toucheront à peu près 1.5 cent ou quelques fractions de plus. Si on soutient qu'il y a 40 pintes de lait à peu près dans cent livres, \$0.60 d'augmentation fait à peu près 1.5 cent que les producteurs toucheront.

Le reste évidemment sera réparti selon que l'industrie le jugera avec ses distributeurs. Une partie sera réservée bien sûr pour l'industrie, peut-être une partie pour le distributeur à domicile, et peut-être une partie pour le distributeur qui vend au comptoir.

C'est la décision que la régie a prise en ce qui concerne l'augmentation du prix du lait nature dans la province de Québec, et par conséquent augmentation du prix du lait aux cent livres de lait aux producteurs. Elle a invoqué comme raison principale l'augmentation du coût des intrants à la ferme et effectivement ces augmentations, depuis trois mois en particulier, se font sentir de façon assez substantielle.

Je ne sais pas si ça répond à la question du député de Nicolet.

M. VINCENT: Question supplémentaire. A quel moment officiellement cette décision sera-t-elle inscrite dans la Gazette officielle du Québec et prendra force de loi? Et avant que ce soit inscrit dans la Gazette officielle du Québec, est-ce que le cabinet a l'intention de révoquer cette décision ou de l'accepter?

M. TOUPIN: La régie, dans son communiqué de presse ou son information, a dit que l'augmentation du prix serait effective à compter du 1er avril 1973. C'est donc dire qu'à cette date la Gazette officielle devra publier l'ordonnance que la régie aura préparée.

Quant à la deuxième partie de la question, il nous paraît évident que l'augmentation donnée aux producteurs était justifiable de ce point de

vue. De l'autre point de vue, c'est-à-dire la part qui est laissée aux industriels et aux distributeurs, peut-être y aurait-il avantage à ce qu'elle soit examinée à la lumière d'un certain nombre de données qui, malheureusement, nous échappent encore, c'est-à-dire toute la statistique de consommation. Est-ce que les consommateurs se prévalent davantage des contenants de quatre pintes ou d'une pinte, etc.? On a un minimum de statistiques là-dessus. On en a un minimum également sur l'organisation de la transformation et de la mise en marché du lait nature au Québec'. Nous avons fait un effort récemment, au gouvernement, celui par exemple de tenter une consolidation au niveau des entreprises, d'où les subsides versés; c'était précisément dans le but de diminuer le prix du lait au consommateur. Des efforts sont faits et je pense qu'à ce chapitre il y aurait avantage à ce que ce soit réexaminé. Je ne dis pas que le conseil des ministres devra prendre une décision immédiatement mais la régie elle-même est prête à réexaminer davantage dans l'avenir et dans le temps comment on pourrait peut-être trouver des solutions plus acceptables à ces problèmes.

M. VINCENT: Une question supplémentaire.

LE PRESIDENT: J'aurais une remarque à faire sur la période des questions. Je voudrais bien gentiment rappeler aux ministres et aux députés que plus la réponse est longue plus ça ouvre la porte à des questions supplémentaires. Autrement, il y aura des conséquences assez graves sur la période des questions, il y aura des représentations qui me seront faites à l'effet qu'elle n'est *vas* assez longue.

Je vous lis l'article 175: "La réponse à une question doit se limiter au point qu'elle touche, être brève et claire et ne contenir ni argument ni expression d'opinion. Toutefois, une certaine latitude est accordée aux ministres. Une réponse est tenue pour finale".

Je demanderais votre collaboration, autrement ça pourrait nous amener des conséquences désastreuses. Dernière question additionnelle, nous avons consacré près de dix minutes à la même question.

M. VINCENT: M. le Président, le ministre nous a dit que la hausse était justifiée en ce qui concerne l'agriculteur. Je ne mets pas du tout en doute cette partie, mais est-ce que le ministre pourrait concilier ce qu'il vient de dire concernant la hausse justifiable vis-à-vis du producteur et l'annonce qu'il faisait récemment que les agriculteurs du Québec avaient eu une augmentation nette de revenu de 44.3 p.c. au cours de l'année dernière?

LE PRESIDENT: A l'ordre! Est-ce que nous sommes à la période des crédits du ministère de l'Agriculture? Je pense bien que ce n'est pas le temps de faire toute la politique ministérielle soit de l'agriculture ou d'un autre

ministère. Il va falloir changer la période des questions de trente minutes en 230 minutes, je crois.

Hôpital de Plessisville

LE PRESIDENT: Le député de Mégantic.

M. DUMONT: Merci, M. le Président. Le ministre des Affaires sociales a évité de justesse la visite de courtoisie des citoyens de Plessisville qui au nombre de 1500 devaient venir représenter 30,000 personnes, mais enfin, cette visite n'est pas nécessaire puisque l'hôpital est maintenant rouvert...

LE PRESIDENT: La question.

M. DUMONT: Ma question s'adressera au premier ministre parce qu'il a très bien répondu à la ligue des citoyens de Plessisville, à savoir si, au sujet du comité d'étude pour le centre médical qui doit étudier la possibilité d'ajouter 150 lits pour Plessisville, le premier ministre répondra aussi favorablement en l'absence du ministre des Affaires sociales qu'il a répondu la semaine dernière.

M. BOURASSA: M. le Président, je pense que le député pourra faire valoir tous ses arguments à l'occasion de l'étude des crédits qui devrait commencer incessamment dans quelques jours. Les prévisions budgétaires vont être déposées demain. Le député de Mégantic aura l'occasion à ce moment-là de poser toutes les questions au ministre responsable.

Agriculteurs sinistrés

LE PRESIDENT: Le député de Sainte-Marie.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): M. le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. Est-ce que le ministre est au courant du fait que dans certaines régions du Québec il est très difficile pour les agriculteurs sinistrés de se prévaloir des avantages du bill 76, accordant des crédits spéciaux aux producteurs agricoles en période critique?

On dit qu'il est très difficile de se prévaloir des avantages de cette loi en raison des taux d'intérêt excessifs, parfois même de 12 p.c. qui sont exigés par les institutions prêteuses comme les banques à charte. Est-ce que le ministre est au courant de ce problème?

M. TOUPIN: M. le Président, je suis au courant dans le sens que j'en ai discuté il y a sept ou huit jours avec le président de l'Office du crédit agricole. Le président de l'Office du crédit agricole m'a indiqué que des problèmes de hauts taux d'intérêt n'existaient pas ou à peu près pas, tout au moins à sa connaissance.

Il y a certaines difficultés auxquelles font face les agriculteurs et qui sont attribuables à

deux facteurs bien précis. Le premier, c'est que c'est une loi nouvelle et les banques et les caisses populaires ne sont pas encore tellement habituées à travailler avec de telles formules. Le deuxième, c'est la lenteur, très souvent, que mettent les documents à se rendre directement à une succursale de banque ou de caisse populaire. Ce sont les deux principales raisons.

Maintenant, en ce qui a trait aux taux d'intérêt, j'ai demandé au président de l'Office du crédit agricole de vérifier si tel était le cas, à compter des rumeurs qui circulent, que les banques et les caisses populaires prêtaient à des taux d'intérêt beaucoup trop élevés. L'expérience nous démontre, dans des lois similaires au ministère, que ni les banques ni les caisses populaires ou les autres institutions prêteuses n'ont abusé des taux d'intérêt lorsque les prêts étaient garantis par le gouvernement. On n'a aucune raison de croire qu'à ce moment-ci, à cause de cette loi 76, ces institutions prêteuses profitent de l'occasion pour augmenter leur taux d'intérêt.

Néanmoins, j'ai cru que ce n'était pas suffisant et j'ai demandé au président de faire enquête. On a un autre cas concernant les producteurs d'oeufs qui se sont prévalus d'une loi semblable, et de tels abus n'ont pas été constatés. Mais les difficultés présentes des producteurs laitiers et autres sont les mêmes qu'ont éprouvées les producteurs d'oeufs de consommation.

Si vous permettez, M. le Président, seulement en terminant, je répondrai très peu et très rapidement à la question du député de Nicolet. Je suis prêt, M. le Président, à ne pas donner de réponse à la condition que la question posée ne paraisse pas aux procès-verbaux de l'Assemblée nationale.

M. VINCENT: Pourquoi? C'est vrai.

M. TOUPIN: Vous savez que le député de Nicolet a fait des déclarations publiques...

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Est-ce que j'aurai le droit de poser des questions supplémentaires quand même, même s'il répond...?

M. TOUPIN: ... sur l'interprétation des statistiques que le ministère a mises de l'avant. Il n'a pas pu prouver ces avancés statistiques. Or, je suis prêt à ne pas répondre à la question à la condition qu'on retire la question posée parce qu'elle prête à insinuations.

Taux d'intérêt du prêt agricole

LE PRESIDENT: L'honorable député de Sainte-Marie.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Est-ce que le ministre pourrait nous donner un aperçu de la moyenne du taux d'intérêt consenti sur les prêts qui sont accordés en vertu du bill 76?

Est-ce que vous avez une moyenne du taux d'intérêt qui est demandé par les compagnies prêteuses?

M. TOUPIN: En général, cela ne dépasse pas 8 p.c. ou 8 1/2 p.c.; maintenant, il est possible que sur certains cas particuliers une banque ou une caisse exige 9 p.c. selon la situation économique de l'entreprise qui demande à emprunter, c'est possible.

Si, toutefois, les taux dépassent 8 1/2 ou 8 p.c. — ce qui est accepté à peu près en général, même c'est allé en bas de cela; il y a eu des taux de 7 p.c. et 7 1/2 p.c., en vertu d'autres lois, pour des prêts garantis par le gouvernement — nous sommes prêts à rencontrer les banques et les caisses et à en discuter avec elles pour corriger la situation.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): Question supplémentaire, M. le Président.

LE PRESIDENT: Dernière.

M. TREMBLAY (Sainte-Marie): S'il y a des abus, est-ce que le ministre a l'intention de se prévaloir de l'article 7 du projet de loi no 76 afin de fixer les taux d'intérêt pour ces prêts-là?

M. TOUPIN: S'il y a abus, c'est évident que nous interviendrons.

M. PAUL: Question additionnelle, M. le Président. Est-ce que les banques et les caisses populaires exigent un taux d'intérêt moindre des emprunteurs lorsqu'ils considèrent la déclaration du ministre de l'Agriculture et de la Colonisation à l'effet que les cultivateurs auraient bénéficié en 1972, de 44.3 p.c. de revenus additionnels par rapport à 1971?

M. TOUPIN: Oui, les caisses et les banques sont beaucoup plus disposées à prêter maintenant.

Attentats à la bombe

LE PRESIDENT: L'honorable député de Verdun.

M. CARON: M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Justice. En l'espace de huit mois, une buanderie de Verdun a eu deux attentats à la bombe. Ces actes de vandalisme sembleraient reliés au crime organisé. Est-ce que le ministre a l'intention d'instituer une enquête?

M. CHOQUETTE: M. le Président...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! A l'ordre!

M. CHOQUETTE: ... je dois faire part au

député de Verdun que j'ai rencontré M. Roger Dagenais, propriétaire de City Laundry, et qu'une enquête a lieu effectivement, à l'heure actuelle, sur les circonstances de l'explosion qui s'est produite dans son établissement.

De plus, je peux assurer le député de Verdun que nous avons pris les mesures appropriées pour donner par la police une protection adéquate à M. Dagenais et à son entreprise.

Manque de personnel scolaire sur la côte nord

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Chicoutimi.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, je regrette que le règlement ne me permette pas de saluer les dames de Chicoutimi-Nord. Mais vous me permettrez de poser une question, réitérant nos condoléances à notre collègue de l'Éducation, au ministre de l'Éducation concernant la situation de l'enseignement sur la Côte-Nord.

Est-ce que le ministre est informé qu'il y a un manque aigu de personnel enseignant dans la région de Sept-Îles à cause de la disparition de la prime d'éloignement nécessaire pour compenser le coût de la vie, en moyenne de 15 p.c. à 25 p.c. plus cher qu'à Montréal et à Québec?

Est-ce que le gouvernement entend rétablir la norme de disparité régionale, soit la prime d'éloignement, afin d'assurer un service d'enseignement normal à la population de la Côte-Nord et plus spécifiquement à Sept-Îles?

Est-ce que le ministre de l'Éducation fera des pressions sur l'Université du Québec afin que cette université rétablisse le cours de perfectionnement pour les enseignants, cours qui a été abandonné récemment?

M. CLOUTIER (Ahuntsic): M. le Président, je prends avis de cette question.

Industrie de la construction

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Rouyn-Noranda.

M. SAMSON: M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre du Travail. Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il y a eu des développements dans les négociations concernant la prochaine convention collective dans l'industrie de la construction? Est-ce que le ministre serait disposé à nous faire le point sur la situation aujourd'hui?

M. COURNOYER: Comme vous le savez, M. le Président, nous avons nommé un conciliateur la semaine dernière. Il a commencé de tenter de réunir les parties impliquées dans ce litige qui n'en est pas encore un officiellement. Nous espérons, par les moyens ordinaires de pression que nous possédons, amener les parties à trouver une solution à leurs propres problèmes.

Je suis assuré, d'ores et déjà, que d'ici le 1er mai les questions de l'Opposition devront recevoir des réponses de façon encore plus précise que celle que je peux vous donner aujourd'hui là-dessus.

Disons que cela ne va pas si mal dans l'industrie de la construction que d'aucuns voudraient le dire. Mais j'espère que cela va aller encore mieux d'ici le 1er mai.

M. GUAY: Question supplémentaire, M. le Président. Est-ce que le ministre du Travail a l'intention d'accepter notre suggestion de convoquer la commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre?

M. COURNOYER: J'aimerais savoir pourquoi nous devrions convoquer la commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre à ce moment-ci. Je n'ai aucune raison pour le faire étant donné que la responsabilité première incombe aux parties contractantes de tenter une signature de convention collective. Si elles y arrivaient, on n'aurait pas besoin de convoquer la commission parlementaire. Mais comme le moyen que nous avons pris la semaine dernière est la conciliation, il faudra quand même donner une chance au conciliateur et aux parties de trouver une solution à leurs problèmes avant de faire intervenir le Parlement.

Fusion des bourses

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Gouin.

M. JORON: M. le Président, ma question s'adresse au ministre des Institutions financières. Elle concerne la fusion de la Bourse de Montréal et de la Bourse canadienne et des craintes qui ont été exprimées dans certains milieux à l'effet que cette fusion aurait comme conséquence une diminution relative de l'importance de Montréal par rapport à Toronto.

M. BOURASSA: Vous êtes en retard pour poser la question.

M. JORON: Est-ce que le ministre estime que ces craintes sont fondées? Si elles l'étaient, quelle action entend-il prendre pour les contre-carrer?

M. TETLEY: M. le Président, il est vrai que la Bourse canadienne et la Bourse de Montréal ont voté, à 60 p.c. et à 87 p.c., pour fusionner. Il est aussi vrai que le gouvernement n'a pas de craintes pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, en vertu du bill 63, de 1971, c'est-à-dire de la Loi amendement la loi des valeurs mobilières, la Commission des valeurs mobilières a un certain contrôle, un grand contrôle des Bourses et peut accepter ou refuser tout changement, comme le changement en question. La commission et le gouvernement regardent attentivement la fusion.

De plus, nous ne voyons pas de perte de marché de capital de risque à Montréal. Au contraire, nous voyons un renforcement de notre marché de capital. Il y aura quatre divisions dans la nouvelle Bourse: une division industrielle senior, une division industrielle junior, une division minière et une quatrième, qui n'existe pas à l'heure actuelle, les inscriptions préliminaires.

Il y aura, pour la première fois, une vraie surveillance par des gens de la Bourse senior, qui n'existait pas — comme le député de Gouin le sait lui-même — dans le passé. Il y aura une meilleure surveillance pas tout simplement par les spéculateurs intéressés de la bourse canadienne, mais par les gens de la Bourse senior.

- Il y aura aussi des économies sur le plan administratif, ce qui donnera plus d'argent pour la surveillance qui est tellement importante.

De plus, il y aura trois gouverneurs publics qui auront; cette fois-ci, le droit de vote et le président, à l'avenir, aura le droit de vote.

En conclusion, je peux noter, M. le Président, que la fusion, telle que je la vois — et on regarde attentivement le progrès — et telle que le gouvernement la voit, va assainir le marché de capital et surtout la Bourse canadienne, sans perte pour ce marché de capital de risque, à Montréal.

M. JORON: Une question supplémentaire, M. le Président, justement, pour s'assurer de ce que le ministre vient de dire. Est-ce que le gouvernement a l'intention de se prévaloir du pouvoir de réglementation que lui permet la loi 63, à laquelle le ministre a fait allusion, pour s'assurer que les sièges, au bureau des gouverneurs ou au conseil d'administration, si vous voulez, à la nouvelle Bourse, soient occupés majoritairement par des membres, des représentants de maisons qui ont leur siège social à Montréal.

M. TETLEY: M. le Président, c'est en considération. On surveillera cela à l'avenir. C'est certainement en considération et c'est en partie une conclusion du rapport Bouchard.

M. JORON: Est-ce que le ministre accepterait également de considérer la possibilité, toujours par réglementation, de s'assurer pour les maisons qui, par autorisation de la Commission des valeurs mobilières, fonctionnent au Québec, qu'un pourcentage à fixer de leur capital soit détenu par des résidents québécois? Cela pour que la commission puisse autoriser une maison à fonctionner au Québec.

M. TETLEY: On peut contrôler une maison, même étrangère, même si le capital est ailleurs. Mais c'est encore en considération et, comme le député le sait très bien, c'est une des conclusions du rapport Bouchard.

M. BOURASSA: M. le Président, pourriez-vous me permettre d'ajouter un mot, avec la

permission de la Chambre? Le député devrait savoir que les décisions doivent être ratifiées par la Commission des valeurs mobilières qui est purement québécoise. Pour son information, je lui dis ça.

M. JORON: Ce que je voudrais savoir, c'est si le gouvernement va donner suite, oui ou non, au rapport Bouchard.

LE PRESIDENT: L'honorable député de Gaspé-Nord.

Construction d'aré纳斯 en Gaspésie

M. GAGNON: Je m'adresse au ministre des Affaires municipales à qui je posais une question il y a quelques jours concernant la construction de deux aré纳斯, soit à Cap-Chat et à Sainte-Anne-des-Monts, à cinq milles de distance. Est-il vrai que le ministre a dépêché sur les lieux des inspecteurs pour vérifier la situation financière, qu'ils auraient déposé leur rapport et que les vérificateurs des deux municipalités condamnent la construction de deux aré纳斯, puisqu'il s'agit de la tutelle des deux villes?

Est-ce que le ministre aurait objection à déposer ces rapports? Et a-t-il pris un engagement financier vis-à-vis des deux villes?

M. GOLDBLOOM: La situation est telle que le député de Gaspé-Nord l'a décrite. Il y a deux villes à moins de sept milles de distance l'une de l'autre qui se proposent chacune de bâtir une aré纳斯.

M. GAGNON: Elles les construisent actuellement.

M. GOLDBLOOM: Oui. Nous constatons en examinant la situation financière dans chacune de ces municipalités que celle de Cap-Chat est assez bonne mais celle de Sainte-Anne-des-Monts est moins bonne.

Nous constatons, par exemple, que la dette actuelle de Sainte-Anne-des-Monts se chiffre par \$1,040,000 et que, outre l'aré纳斯, Sainte-Anne-des-Monts se propose maintenant d'ajouter à sa dette \$1,187,000, plus \$215,000 pour l'aré纳斯. Ce qui veut dire que les taxes foncières — nous les avons calculées pour une maison évaluée à \$13,000 — qui présentement se chiffrent à \$237 seraient portées à \$356 sans l'aré纳斯 et \$377 avec l'aré纳斯.

Nous croyons donc que c'est un fardeau très considérable pour les contribuables de Sainte-Anne-des-Monts. Il est vrai que l'autorisation pour la construction de l'aré纳斯, pour le règlement d'emprunt, a été donnée. Mais je tiens à souligner qu'elle a été donnée avant que le gouvernement ne soit saisi de ce doublement de dette qui est maintenant proposé par la municipalité.

Pour cette raison, nous croyons qu'il serait préférable que la municipalité de Sainte-Anne-

des-Monts ne procède pas, même si elle procède selon une autorisation donnée. Certains citoyens affirment qu'il y a eu des irrégularités. Je ne suis pas en mesure d'en juger, mais si des plaintes sont portées, les procédures normales seront suivies pour l'examen de ces plaintes et probablement que les tribunaux en seront saisis si les plaintes sont sérieuses.

Voilà la situation.

Nous préférierions qu'il n'y ait pas deux arenas, sachant que les arenas n'ont pas tendance à faire leurs frais, qu'il y a habituellement un déficit. La situation reste comme je viens de la décrire.

M. GAGNON: Une question supplémentaire, M. le Président, parce que le ministre n'a pas répondu à ma dernière question. H a reconnu que la situation financière est extrêmement difficile. Vu que le ministre, le ministre des Affaires municipales et la Commission municipale avaient autorisé toutes ces dépenses, est-ce qu'il y a ou est-ce qu'il y aura engagement de son ministère afin d'aider financièrement ces deux villes, si le ministre décide de laisser aux deux municipalités le soin de construire ces arenas, comme c'est le cas actuellement?

M. GOLDBLOOM: M. le Président, il est clair que nous avons devant nous une demande d'aide financière en relation avec toutes les dépenses additionnelles. Nous sommes disposés à examiner cette demande de la façon la plus objective possible. Mais il me semblerait que devant ce fardeau très important que l'on ajoute à la responsabilité du contribuable — et nous ne serons certainement pas en mesure d'assumer la totalité de ce fardeau — il serait préférable que l'on vive selon ses moyens et qu'en demandant de l'aide au gouvernement provincial on tienne compte de l'ensemble de ses obligations et que l'on soit raisonnable en choisissant les projets avec lesquels on veut procéder.

Menaces d'inondations

LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Beauce.

M. ROY (Beauce): M. le Président, ma question s'adresse à l'honorable ministre des Richesses naturelles. J'aimerais que le ministre nous dise quelles sont les dispositions que son ministère a prises devant les menaces d'inondation dans différentes régions du Québec; deuxième partie de ma question, quelles sont les dispositions particulières qui auraient été prises concernant la débâcle sur la rivière Chaudière dans la région de la Beauce?

M. MASSE (Arthabaska): M. le Président, à chaque année il y a fonte des neiges, mais exceptionnellement cette année il y a eu une période de fonte très rapide occasionnée par le

temps doux et aussi par certaines pluies. Cela a amené des débits considérables qui ont même, dans certains cas, doublé les débits courants à cette période-ci.

Le ministère des Richesses naturelles n'a pas évidemment de barrage portatif qu'il pourrait transporter d'une rivière à une autre; c'est un acte de la nature contre lequel le ministère ou tout autre organisme a difficilement les moyens de lutter. Mais je dois dire que le ministère a mis en branle cette année, à cause du niveau très élevé du lac Ontario, des mesures préventives pour la région de Montréal. Malheureusement, la fonte a été plus rapide de deux à trois semaines par rapport aux moyennes annuelles. On a entrepris des levées aéroportées, des surveillances journalières et on a également mis en place un certain nombre de pompes dans la région de Montréal qui évitent l'inondation dans certains sous-sols ou la remontée des égouts. Mais, malgré la mise en place d'un certain nombre de digues de sable temporaires, cela n'a malheureusement pas suffi.

D'autre part, pour une autre partie de votre question, je dois dire qu'on est entré en communication avec M. Davis, au fédéral, à l'effet que nous ouvrons dès maintenant un dossier de négociations sur une participation possible du gouvernement fédéral à un examen de la situation en ce qui concerne une évaluation des dommages que ces inondations ont causés cette année. Par la suite, on examinera la possibilité d'aide fédérale aux propriétés endommagées.

M. ROY (Beauce): M. le Président, une question additionnelle. Je remercie le ministre pour les informations qu'il nous a données relativement à l'aide possible que les sinistrés pourraient avoir. Etant donné que nous avons à vivre ces situations à chaque année, est-ce que le ministère des Richesses naturelles entend prendre des mesures dès cette année en vue d'exécuter le programme qui a été mis au point par les officiers du ministère à l'effet de procéder, dans la rivière Chaudière entre autres, au creusement de la rivière, dans certaines sections, et aussi à l'enlèvement de certaines îles. Est-ce que le ministre peut nous dire si, dans les crédits de son ministère, on pourra prévoir que des travaux seront exécutés au cours de cette année de façon à éviter ces situations extrêmement désastreuses que nous devons vivre à chaque année?

M. MASSE (Arthabaska): M. le Président, j'ai eu à répondre à cette question l'année dernière lors de l'étude des crédits du ministère des Richesses naturelles. C'est exactement la même réponse que je lui ferai lors de l'étude des crédits, mais je dois dire, au sujet des inondations dans la province de Québec qu'il n'y a pas de moyens financiers assez puissants pour tenter de les éliminer par la construction de barrages, par la construction de digues, par toutes sortes de travaux en cours d'eau sur

l'ensemble du territoire. C'est impossible actuellement que le ministère des Richesses naturelles puisse intervenir à chacun de ces endroits.

On a élaboré en somme des programmes pour les rivières les plus susceptibles de débordement et, en ce qui concerne plus précisément le cas de la rivière Chaudière, je demanderais au député de Beauce de garder sa question pour les crédits. On pourra en discuter là le plus longuement possible.

M. ROY (Beauce): M. le Président, comme le ministre vient de me dire qu'il me donnerait la même réponse que l'année dernière...

LE PRESIDENT: Question.

M. ROY (Beauce): ... il me permettra peut-être une question additionnelle. Quand le ministre des Richesses naturelles va-t-il mettre un terme à l'étude des études, aux considérations des considérations et va-t-on entreprendre peut-être des pourparlers avec le gouvernement fédéral en vue de demander sa participation pour que ces travaux puissent être exécutés?

Nous avons tout pour faire ces travaux, entrepreneurs, main-d'oeuvre et tout. Tout ce qui manque, ce sont quelques dollars. Est-ce que le ministère des Richesses naturelles serait prêt à étudier avec le gouvernement fédéral, la possibilité d'une participation conjointe pour que ces travaux soient effectués, les quatre?

M. MASSE (Arthabaska): M. le Président, pour ce que vous mentionnez ou que vous avez en tête, parce qu'on en a déjà discuté, comme travaux sur la rivière Chaudière, il a été démontré...

M. DROLET: Clair et net.

M. MASSE (Arthabaska): ... depuis ce temps-là que ces travaux n'auraient pas arrêté d'une façon définitive les inondations de la rivière Chaudière. Si vous pensez à autre chose, j'aimerais bien le savoir.

Empreintes digitales

LE PRESIDENT: A l'ordre! Le député de Maisonneuve. Dernière question.

M. BURNS: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le 24 novembre 1972, j'ai posé au ministre relativement au problème de bertillonnage une question sur laquelle je suis revenu d'ailleurs le 27 décembre 1972. Ma question portait sur les indications contraires à la loi que donne aux policiers la Revue de la Sûreté provinciale. Le ministre m'avait alors dit qu'il entendait faire des démarches, que son ministère faisait des démarches en vue de répondre à la question.

J'aimerais savoir aujourd'hui si ces démarches sont terminées ou étaient terminées lors-

que fut envoyée sous presse l'édition de janvier de la même revue, qui donne en page 10 des indications encore plus fausses et plus contraires aux libertés civiles sur la prise des empreintes. Pour aider le ministre, j'identifie plus particulièrement la suggestion qu'on fait à la page 10 de l'édition de janvier. On demande que, sur les lieux du crime, toute personne ayant légalement accès à ces lieux se voie demander de donner ses empreintes digitales.

Je pense que c'est encore pire que ce qui se trouvait dans l'édition de novembre. C'est simplement pour identifier la question.

DES VOIX: Question.

M. CHOQUETTE: Pour répondre à la question du député de Maisonneuve, il est manifeste, me semble-t-il, que nous avons affaire à des récidivistes.

M. BURNS: Ce qu'il y a de plus grave, c'est que ça vient justement de la Sûreté du Québec.

M. CHOQUETTE: Je note la question du député de Maisonneuve. J'avais oublié sa question, qui date déjà d'il y a quelques mois, et je lui donnerai une réponse la semaine prochaine.

M. BURNS: Dans les semaines ou bien les mois qui vont venir?

M. CHOQUETTE: Dans les semaines qui vont venir.

Hôpital de Plessisville

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! Le ministre des Affaires sociales aimerait répondre à une question.

M. CASTONGUAY: Le député de Mégantic, si je comprends bien, M. le Président, a posé une question plus tôt au cours de l'après-midi, au sujet de l'hôpital de Plessisville. Hier, j'ai mentionné qu'au moment où nous avons pris la décision de réduire certains services dans cet hôpital, nous avons l'accord des médecins de la région, que nous avons eu des rencontres avec différents groupements, de telle sorte que nous avons aussi l'accord de la Chambre de commerce.

J'ai rencontré les maires de la région, etc. Il semble que depuis la mise en application de cette décision de réduire graduellement les services en vue de l'ouverture d'un CLSC, il y a eu des malentendus. Donc, pour bien assurer et rassurer la population de Plessisville et des environs quant à notre intention de donner à cette population les services auxquels elle a droit et dont elle a besoin, nous avons convenu de maintenir — c'était la demande qui nous était formulée — vingt lits de médecine générale.

J'ai cette demande formulée dans une lettre signée par le président du conseil d'administra-

tion, du vice-président, du vice-président du comité des citoyens de Plessisville et du secrétaire du conseil d'administration. J'ai expédié ce matin une acceptation ou une lettre confirmant que ce serait la situation qui serait maintenue tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas reçu le rapport du comité provisoire étudiant l'implantation d'un CLSC, que ce rapport n'aura pas été étudié et que les décisions appropriées n'auront pas été prises.

M. DUMONT: M. le Président, je remercie le ministre, à minuit, d'avoir décidé de la réouverture de l'hôpital à Plessisville, à neuf heures ce matin. J'aimerais faire préciser, pour la population de Plessisville et des environs, soit 30,000 personnes environ, si une date limite, pour l'étude de ce projet de centre médical et 150 lits comme on demande, va être fournie à la population avant le 1er septembre 1973.

M. CASTONGUAY: M. le Président, cette étude est effectuée par un comité provisoire dans la région, elle n'est pas effectuée par les officiers du ministère. Il m'est difficile de leur fixer des délais, évidemment. De toute façon, afin d'accélérer dans toute la mesure du possible ce travail, j'ai demandé au conseil régional des services de santé de la région de prêter son appui au groupe pour accélérer ce travail. Vendredi, le directeur général du conseil régional doit nous dire à peu près à quelle date cette étude, effectuée par le comité provisoire avec l'aide du conseil régional, sera remise.

Je devrais aussi mentionner que, lors des discussions que nous avons eues ou qui ont eu lieu hier soir avec les membres du conseil d'administration de l'hôpital, du comité de citoyens, afin qu'il n'y ait pas de malentendu possible, le ministre des Richesses naturelles y assistait et, d'ailleurs, il a contribué fortement à ce que nous arrivions à l'entente que j'ai mentionnée.

M. DUMONT: M. le Président, je voudrais poser une question...

LE PRESIDENT: A l'ordre! A l'ordre!

M. DUMONT: ... supplémentaire suite à la...

LE PRESIDENT: Nous avons déjà dépassé la période des questions.

M. DUMONT: ... réponse que le ministre vient de nous donner. Elle est d'actualité et très urgente.

LE PRESIDENT: Oui, mais je vous inviterais à le faire demain. Je m'excuse, mais nous avons déjà dépassé d'au-delà de dix minutes la période des questions.

M. DUMONT: Mais avec la permission qui a été donnée au ministre, je connais l'amabilité du président.

LE PRESIDENT: Est-ce qu'il y a consentement de la Chambre?

DES VOIX: Non.

DES VOIX: Oui.

M. DUMONT: Je remets là décision au président.

LE PRESIDENT: A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

M. DUMONT: La décision est au président.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! A l'ordre, s'il vous plaît!

M. DUMONT: A Pâques, à la Trinité ou aux prochaines élections.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! Affaires du jour.

Amendement au règlement

M. LEVESQUE: M. le Président, pouvons-nous, un instant, revenir à la présentation de motions non annoncées? L'article 128 de notre nouveau règlement, paragraphe 2, se lit comme suit: "La commission qui étudie les crédits d'un ministère faisant partie du budget principal..."

LE PRESIDENT: Silence, s'il vous plaît!

M. LEVESQUE: "... doit faire rapport à l'Assemblée dans un délai de 45 jours après que l'étude lui en a été référée et celle qui étudie les crédits d'un budget supplémentaire, 7 jours après que l'étude lui en a été référée."

Je voudrais proposer, par une motion, d'ajouter à cet article les mots suivants: "Si, pendant le délai de 45 jours, l'Assemblée est ajournée pendant plus de 7 jours consécutifs, les jours pendant lesquels l'Assemblée est ajournée sont ajoutés à ce délai."

LE PRESIDENT: L'honorable député de Maskinongé.

M. PAUL: M. le Président, je regrette mais, tel que formulé, je ne puis pas accepter le texte que nous propose le leader du gouvernement parce qu'il pourrait ajourner la Chambre pour une période de six jours et, du même coup, l'Opposition serait privée de six jours d'étude des crédits de l'Assemblée nationale.

D pourrait être convenu que, si, pendant le délai de 45 jours, l'Assemblée est ajournée, les jours de l'ajournement ne sont pas compris dans ce délai.

M. LEVESQUE: Mais n'est-ce pas ce que j'ai dit?

M. PAUL: Ce n'est pas ça. Si, pendant le

délaï de 45 jours, l'Assemblée est ajournée pendant plus de sept jours consécutifs. Vous pouvez ajourner la Chambre pendant six jours consécutifs. Cette période de six jours, nous serons obligés d'en tenir compte dans le délaï de 45 jours et l'Opposition sera, du même coup, privée de l'étude des crédits durant ce délaï.

M. LEVESQUE: C'est simplement pour éviter les fins de semaine. Si le député veut, nous attendrons à demain pour présenter formellement cette motion. Le président pourrait peut-être en discuter avec les leaders parlementaires. Si une autre formule que celle-là semble préférable, je n'ai aucune objection. L'idée était de protéger justement l'Opposition en particulier pour qu'elle ne soit pas privée des jours nécessaires pour l'étude des crédits à cause d'un ajournement de Pâques. C'était l'idée.

M. BURNS: M. le Président, je suis d'accord sur l'idée qu'il y a derrière cet amendement. D'ailleurs, je m'apprêtais à donner mon consentement sur cet amendement, sauf que j'admets que ce que le député de Maskinongé soulève est une question qui mérite qu'on s'y arrête. D y aurait peut-être lieu de réduire ce délaï de sept jours. Je comprends qu'on ne veut pas compter l'ajournement de fin de semaine. Je pense bien que je serai d'accord sur cette attitude.

Il y aurait peut-être lieu de réduire ce délaï à cinq jours.

M. PAUL: Cinq jours.

M. BURNS: Ceci empêcherait de compter les ajournements de fin de semaine, mais, d'autre part, éviterait...

M. LEVESQUE: D'accord, cinq jours.

M. BURNS: En ce qui me concerne, je suis d'accord.

M. ROY (Beauce): M. le Président, en ce qui nous concerne, je pense que c'est un compromis tout à fait acceptable.

LE PRESIDENT: Je préférerais que cet amendement soit adopté aujourd'hui parce que le règlement est sous presse actuellement.

DES VOIX: Adopté.

LE PRESIDENT: Adopté, cinq jours?

M. LEVESQUE: D'accord.

LE PRESIDENT: Adopté.

M. LEVESQUE: Article 51.

Débat sur le discours inaugural]

LE PRESIDENT: L'honorable député de Bourget.

M. Camille Laurin

M. LAURIN: M. le Président, au moment où j'ajournais le débat, je recommandais la création d'un tribunal spécial chargé de surveiller l'objectivité de l'information et de défendre la liberté d'expression. Ceci m'amène à parler de la protection des libertés individuelles, de l'administration de la justice et de l'ensemble de nos institutions politiques.

Il est curieux qu'après s'être fait rebattre...

LE PRESIDENT: Un peu moins de bruit, s'il vous plaît.

M. LAURIN: ... les oreilles avec la présentation imminente d'une charte québécoise des droits de l'homme on n'en entend plus parler. Pourtant, le besoin ne s'en fait pas moins sentir aujourd'hui qu'hier. Nous demandons donc que cette charte soit présentée et adoptée sans autre délaï.

Nous voulons également que le gouvernement s'engage fermement à adopter, avant les prochaines élections, une loi sur le financement des partis politiques, qui imposerait la publication détaillée de leurs dépenses et de toutes leurs sources de revenus; qui procurerait aux partis reconnus le financement public de leurs services essentiels de recherche et de documentation; qui rembourserait une partie des frais de publicité encourus pendant une période électorale aux partis ayant fait élire au moins dix députés ou obtenu au moins 10 p.c. du suffrage exprimé. Ce n'est que de cette façon qu'on pourra se débarrasser des caisses électorales occultes et faire échec au patronage et au favoritisme politique sous toutes ses formes.

Pour ce qui est des structures municipales, la réforme qui s'impose, lancée maladroitement par un ministre incompétent, a complètement avorté et tout est à reprendre. On aimerait bien pouvoir sauter par dessus cette étape manquée pour procéder à d'autres réformes: par exemple, en matière d'évaluation ou en matière d'aménagement et d'urbanisme. Malheureusement, la chose est impossible. Sans réforme des structures municipales, on ne peut ni accroître les responsabilités des municipalités, ni leurs ressources. Quant à nous, nous favorisons une revalorisation de l'institution municipale, notamment par la création de municipalités régionales chargées de voir à la planification et à l'aménagement du territoire, à la promotion économique, à la voirie régionale, à l'habitation, à la protection de l'environnement, au transport en commun, à la promotion et à l'aménagement touristique. Nous nous engageons à assurer aux municipalités régionales et locales des sources directes de revenus fiscaux en accord avec les fonctions qui leur sont confiées et d'établir des mécanismes de péréquation pour aider les municipalités les plus pauvres.

En matière de justice, un grand nombre de réformes importantes s'imposent qui, pour la plupart, ne coûteront rien au trésor public mais

qui amélioreront grandement ce secteur de notre vie publique. Voici quelles sont ces réformes:

1. mettre sur pied un système de tribunaux administratifs, chapeauté par un conseil d'Etat dans le but d'assurer au citoyen le respect de ses droits face à l'Etat;

2 charger le Conseil supérieur de la justice d'établir une liste des candidats admissibles à la fonction de juge pour chaque genre de tribunal parmi lesquels le gouvernement serait obligé de choisir;

3 placer la justice au-dessus de tout soupçon:

a) d'abord, en accroissant l'autonomie administrative du pouvoir judiciaire;

b) ensuite, en adoptant un code d'éthique de la magistrature qui définit les droits et devoirs des juges, prévoit la sanction des actes dérogatoires et détermine le mécanisme de la mise à la retraite normale ou prématurée et celui de la destitution d'un juge;

4 permettre que le juge qui préside aux procès de jeunes délinquants puisse être un professionnel d'une discipline autre que juridique, pourvu qu'il ait au moins cinq années d'expérience professionnelle et se soit spécialisé pendant au moins un an dans une école de magistrature ;

5. diviser le procès pénal en deux étapes: la première portant sur le verdict de culpabilité sera présidée par un juge seul ou un juge avec jury; la deuxième portant sur la sentence sera présidée par une équipe de trois personnes comprenant un juge de la peine et deux assesseurs spécialisés en sciences humaines et chargée de déterminer la sentence et le plan de traitement et de vérifier périodiquement l'application de celui-ci;

6. réformer le système correctionnel en tenant compte de l'évolution actuelle de la criminologie;

7. restructurer les services policiers en amenant trois réformes:

a) en les regroupant en corps régionaux qui seraient coordonnés par un office national de gestion et de surveillance;

b) en transformant la Sûreté du Québec en une police technique qui puisse intervenir, à la demande d'un corps policier régional, dans des cas nécessitant une expertise de haut calibre;

c) en prévoyant la division de chaque corps policier régional selon deux types de fonctions: une fonction de constable (circulation, ambulance, ordre public) et une d'agent de la paix chargé des cas de criminalité grave;

8. instituer une commission permanente chargée d'adapter la législation civile et criminelle à l'évolution de la société québécoise.

De ce programme, M. le Président, il ressort que le Québec ne manque pas d'idées. Le Québec ne manque pas non plus de ressources, ni humaines, ni physiques. Le Québec ne manque pas de courage, ni de dynamisme, ni de désir d'épanouissement. Ceux qui voudraient

nous le faire croire ne font que protéger leur petit royaume. Je dis au peuple québécois qu'il a les moyens d'un grand avenir, que pour peu qu'il ferme ses oreilles aux prophètes de malheur, il n'y a aucune raison de ne pas accomplir ce que des pays beaucoup plus démunis que lui ont réussi depuis la fin de la deuxième grande guerre.

Un grand projet collectif s'offre aux Québécois. Ce projet a été pensé dans le détail, avec la participation de toutes les classes de notre société. J'en ai donné un bref aperçu dans les quelques minutes mises à ma disposition. Mes collègues tenteront d'ailleurs d'en expliciter davantage certains des aspects les plus importants.

Ce projet est mis de l'avant par un parti politique qui, en un temps record, a réussi à s'implanter dans tous les coins de notre pays, à recruter des membres dans toutes nos classes sociales, à se financer par des méthodes démocratiques et populaires. Nous ne parlons pas de consolidation mais d'épanouissement et de libération. Nous ne défendons pas l'immobilisme, mais le changement. Nous ne prêchons pas l'impuissance, mais la confiance en soi et l'affirmation de soi. Nous appelons tous les Québécois au parachèvement des luttes menées par leurs pères et à la victoire préparée avec tant de patience et d'acharnement par les générations qui nous ont précédés. Je suis certain que cet appel sera entendu.

Mais avant de reprendre mon siège, M. le Président, je voudrais commenter brièvement la prise de position qu'a adoptée notre parti lors de la lecture du discours inaugural. Je pourrais certes, moi aussi, comme d'autres députés le font depuis quelques jours, en cette Chambre, m'adresser au président en anglais et me gagner une salve d'applaudissements d'une députation à l'échine rabattue, mais je n'y tiens pas. J'ai beaucoup de respect et de déférence pour les Indiens, qui étaient ici avant nous, et pour les Anglais, qui sont venus ici après nous. Je tiens à ce que les droits et des uns et des autres soient respectés. D'ailleurs, notre programme y pourvoit. Mais je tiens encore plus à ce que le programme législatif du gouvernement soit lu entièrement en français aux élus du peuple, dont certains ne comprennent pas et n'ont pas à comprendre la langue de la minorité. Je ne comprends pas non plus qu'on ait dérogé, cette année, à une coutume établie depuis six ans, qui s'inspirait de la fierté, du bon sens et de la justice la plus élémentaire.

Il conviendrait donc qu'on cessât d'insulter les seuls Québécois qui relèvent la tête, qui se tiennent debout et qui exigent, au nom de la logique et de la démocratie, le respect absolu de la langue officielle de la majorité. Notre attitude ne saurait en effet être qualifiée de raciste ou être condamnée que par les démissionnaires et les assimilés que le poison du colonialisme a lentement mithridatisés, au point qu'ils ne perçoivent même plus l'aliénation culturelle

dont ils offrent à tous le malheureux spectacle.

UNE VOIX: Bravo.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): L'honorable premier ministre.

M. Robert Bourassa

M. BOURASSA: M. le Président, mes premiers mots sont évidemment pour souhaiter une prompte convalescence au chef de l'Opposition, afin qu'il puisse reprendre aussi rapidement que possible le travail qu'il accomplit avec le dynamisme qu'on lui connaît.

Après avoir entendu les trois chefs de parti, on ne peut pas faire autrement que comprendre ce désir de fusion ou de regroupement ou de coalition qui les anime quand on constate — et les derniers mots du député de Bourget ont été un exemple éloquent — l'incroyable faiblesse de leur argumentation.

Cela pourrait être considéré comme une perte de temps de réfuter toutes et chacune des accusations, pour la plupart gratuites, qui ont été faites dans ces discours. Au hasard, quand même, on peut choisir quelques faits pour rétablir la vérité.

Si nous examinons la question fiscale, nous devons constater que, de toute évidence, les partis d'Opposition craignent beaucoup la possibilité pour le gouvernement de présenter à la population du Québec une situation fiscale saine. Ils invoquent les taxes au niveau municipal, comme si le gouvernement du Québec était responsable de toutes les taxes qui peuvent être imposées aux autres niveaux de gouvernement.

Us prennent bien soin de ne pas donner de chiffres pour appuyer les affirmations qu'ils font. Ils oublient notamment de mentionner ce que le gouvernement a fait pour les municipalités, comme la diminution des charges municipales pour les services sociaux et de santé suite à l'implantation graduelle des CLCC et l'abolition de la contribution des municipalités au financement des unités sanitaires.

Ils oublient de mentionner le droit d'imposition des CEGEP et des universités, qui a donné \$3 millions aux municipalités. Ils oublient de mentionner la soumission à l'impôt foncier municipal des centres hospitaliers et des centres d'accueil, un autre montant de \$3 millions, l'extension des subventions payables en guise d'impôt foncier sur les édifices gouvernementaux, la réduction de l'impôt foncier scolaire au bénéfice des municipalités de \$0.15 par \$100 d'évaluation sur une période de cinq ans, et la baisse du taux normalisé de l'impôt foncier scolaire à \$1.35, représentant la possibilité de revenus municipaux additionnels de \$16 millions ou d'une réduction équivalente de l'impôt foncier.

Ce sont là des faits qui sont connus, qui ont été réalisés et qui démontrent avec d'autres faits ce que le gouvernement a fait pour les municipalités.

Le chef de l'Union Nationale surtout a oublié de mentionner les propres augmentations de taxes de son parti au niveau provincial, plus de \$300 millions d'augmentation de taxes en 1967 et en 1968. C'est un record que \$300 millions pour n'importe quel gouvernement d'avoir augmenté les taxes d'une façon aussi rapide et si substantielle.

Et ceci malgré le fait — dans le cas de l'Union Nationale — qu'ils avaient bénéficié d'une concession fédérale obtenue avant la venue au pouvoir de M. Johnson et qui augmentait les paiements de péréquation de plus de \$100 millions. C'est-à-dire qu'en recevant \$100 millions de plus d'argent complètement libre de la part du gouvernement fédéral, M. Johnson a quand même augmenté les impôts en deux ans de \$300 millions.

Ils oublient également de mesurer les implications de leurs propositions. Et l'Union Nationale, et le Parti québécois et, je crois, le Ralliement créditiste proposent d'abolir la taxe foncière scolaire. Aucun parti n'a eu l'honnêteté de dire à la population où il pourrait trouver l'argent pour remplacer l'abolition de la taxe foncière scolaire.

Mais ce qui est pire, c'est que ces partis oublient ou ne savent pas que les taxes foncières scolaires, dans le cas des entreprises, sont déductibles et que l'abolition complète de l'impôt foncier scolaire pour les entreprises se trouverait à remettre au gouvernement fédéral des dizaines et des dizaines de millions additionnels.

Eux qui ne sont pas satisfaits que le gouvernement reçoive près de \$90 millions dans le dernier budget fédéral, ils proposent — les trois partis d'Opposition — des formules qui vont forcer les Québécois à remettre des dizaines de millions au gouvernement fédéral.

M. le Président, vous avez là un exemple combien éloquent de l'incohérence, et de l'ignorance et de l'irresponsabilité des partis d'Opposition. Si nous examinons d'autres formules — vous ne m'avez pas compris encore? — M. le Président, si je peux me permettre d'expliquer aux députés du Ralliement créditiste qu'en abolissant la taxe ou l'impôt foncier scolaire pour les entreprises, on se trouve à augmenter les profits taxables des entreprises et par le fait même les sommes qui vont aller au gouvernement fédéral — c'est proposé dans les différents programmes de partis... Est-ce que le chef du...

UNE VOIX: On n'est pas encore sûr.

M. BOURASSA: Vous ne proposez pas l'abolition de l'impôt foncier scolaire, dans votre programme?

M. SAMSON: Je pense que vous n'avez pas écouté mon discours, vous auriez dû l'écouter.

LE PRESIDENT: A l'ordre!

UNE VOIX: Il a passé son temps à rire.

M. JORON: ... même s'il n'y a plus de gouvernement fédéral? Si toutes les taxes vont à Québec, s'il n'y a plus de gouvernement fédéral? L'argumentation ne tient pas.

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! Est-ce que je pourrais inviter l'honorable premier ministre à ne pas poser de question aux députés de l'Opposition?

M. BOURASSA: C'est le chef du Ralliement créditiste, M. le Président, qui semblait protester, assez mollement, je dois dire, contre certaines de mes affirmations.

Si nous examinons également les propositions qui nous sont faites sur la réforme électorale, à entendre parler les partis d'Opposition, nous aurions usurpé le pouvoir avec 45.6 p.c. des votes qui ont été donnés à la dernière élection. Ce n'est donc pas 43 p.c. comme l'a dit le chef de l'opposition et pour être plus précis, M. le Président, je pourrais donner les chiffres officiels du rapport des élections, c'est-à-dire, pour le Parti libéral...

M. JORON: ... votes là-dedans?

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. JORON: Vous avez fait enlever des listes!

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: M. le Président, en 1970, le Parti libéral a obtenu, selon le rapport officiel, 45.4 p.c. et non pas 43 p.c. — j'accepte d'avance les excuses du leader parlementaire — et...

M. PAUL: Plus tard.

M. BOURASSA: ... l'Union Nationale, 19.65 p.c. Si nous examinons les résultats dans tous les régimes démocratiques, nous allons voir que, sauf exception, la plupart des gouvernements sont élus avec une minorité de voix. En 1967, en Ontario, 60 p.c. des sièges avec 42 p.c. des voix; en 1971, 66 p.c. des sièges avec 45 p.c. des voix; en France, 60 p.c. des sièges avec 43 p.c. des voix; en Grande-Bretagne, 53 p.c. des sièges avec 46 p.c. des voix; au Canada, en 1968, 58 p.c. des sièges avec 45 p.c. des voix — et nous pouvons continuer — en Colombie-Britannique — et je m'adresse au Parti québécois qui a certains penchants pour les théories socialistes du gouvernement de la Colombie-Britannique — 69 p.c. des sièges avec 38 p.c. des voix.

M. le Président, voilà des faits précis, des chiffres officiels qui, une fois de plus, démasquent la faiblesse des arguments de l'Opposition. On sait que dans les sociétés démocratiques modernes, avec le pluralisme des partis politiques, il est normal que les gouvernements obtiennent une majorité des sièges parlemen-

taires avec un pourcentage de voix souvent inférieur à 50 p.c. C'est plutôt l'exception qui permet au gouvernement d'obtenir la majorité des voix avec une majorité de sièges.

Vous me permettez de suggérer au chef de l'Opposition de relire Maurice Duverger — je lisais dans les journaux récemment qu'il envoyait des lettres où il citait le grand politologue français Maurice Duverger — et se rendre compte que le système que nous avons actuellement au Québec est un système qui se compare avec n'importe quel pays démocratique du monde.

Quant à l'attaque sur l'attitude du gouvernement vis-à-vis du régime fédéral, je me réfère à l'attaque du chef de l'Opposition et je me permets de lui rappeler les succès de son propre gouvernement. Qu'on se souvienne des objectifs de M. Johnson en 1966: 100 p.c., 100 p.c., 100 p.c.

C'est avec cette formule, M. le Président qu'ils ont été élus en 1966. C'étaient 100 p.c. de l'impôt sur le revenu, 100 p.c. de l'impôt sur les sociétés, 100 p.c. de l'impôt sur les successions. Quels ont été les résultats de la négociation fédérale-provinciale avec le gouvernement de l'Union Nationale?

Quant au Ralliement créditiste, M. le Président, la logique ne semble pas son fort. Une journée nous sommes les valets du capitalisme, le lendemain, ou même dans le même discours, nous sommes devenus les pires socialistes. C'est ça la cohérence du Ralliement créditiste.

Et quelle définition font-ils du socialisme, M. le Président? Est-ce qu'ils ont donné une seule fois une définition du socialisme? Est-ce qu'ils ne savent pas que dans plusieurs pays, et ce n'est pas le cas du Québec, les partis les plus proches de la liberté, de la justice sont des partis socialistes?

Quant à nous du Parti libéral, nous sommes foncièrement pour la réduction des inégalités économiques et des inégalités sociales, et ceci n'est pas du socialisme. Est-ce que, M. le Président, c'est être socialiste pour le Parti libéral d'avoir voté dans les circonstances les plus difficiles l'assurance-maladie, permettant à tous les citoyens du Québec, quels que soient leurs moyens financiers, de recevoir les soins dont ils ont besoin?

Est-ce que c'est être socialiste, M. le Président, de donner l'assistance-médicaments et de permettre aux assistés sociaux d'avoir un bien aussi essentiel que celui-là? Est-ce que c'est être socialiste de voter la Loi d'aide juridique et la Loi d'accès à la justice? Est-ce que c'est être socialiste de protéger les consommateurs avec la Loi de la protection du consommateur?

La population ne sera pas dupe de ces attaques purement démagogiques. La population du Québec se rend compte que le gouvernement actuel fait le maximum dans les circonstances pour réduire les inégalités économiques, pour réduire les inégalités sociales et elle lui accordera sa confiance en conséquence.

J'écoutais le chef du Ralliement créditiste

dans ses critiques sur la baie James. J'ai été surpris de voir qu'il s'oppose maintenant au développement de la baie James étant donné qu'il profite tellement à une région dont il fait partie. Je me permets de lui suggérer de lire les éditoriaux de M. Bonneville dans son comté et il verra ce que pensent les gens de sa région et de son comté sur le développement de la baie James. Je suis d'autant plus surpris que le député de Rouyn-Noranda avait voté pour le développement de la baie James.

Dans la réplique du Parti québécois, M. le Président, on doit constater strictement rien d'original. C'est une copie carbone ou presque du manifeste du Parti québécois, avec ses faiblesses. Quand le député de Bourget parle des limites au contrôle étranger, on a qu'à lire les pages 97, 98 et 99 du manifeste du Parti québécois. Encore là, un an après sa publication, absolument rien sur les imputations, le coût de tous ces voeux pieux qui sont proposés dans le manifeste du Parti québécois; 49 p.c. dans telle industrie, la majorité dans telle autre industrie, 100 p.c. dans l'autre industrie. Rien, rien à soumettre aux Québécois pour dire ce que ça va coûter toutes ces formules, toutes ces propositions qui, en théorie, peuvent paraître au moins valables ou sujettes à discussion à tout le moins, mais absolument rien pour dire à la population du Québec: Ce qu'on vous propose ça va coûter tant.

C'est ça l'irresponsabilité, M. le Président.

Même chose pour ce qui a trait à la banque centrale, à la Caisse de dépôt et placement, aux compagnies de finance. C'est encore ce que le manifeste du Parti québécois propose aux pages 79, 80 et 81. On n'a même pas fait depuis un an un effort d'originalité; même chose pour les mines, l'agriculture et les forêts. On retrouve dans le manifeste du Parti québécois les mêmes propos aux pages 110, 111 et 112.

Ce qui nous rend un peu perplexes, sur les objectifs du Parti québécois, ce sont les volte-face qu'il fait à propos des différentes formules. Je me permets de référer à un article de M. René Lévesque. Le 9 mars 1972, voilà ce qu'il dit sur la politique minière du régime Duplessis: "Sur ce point, en dépit de tout le reste, on doit une amende honorable à Duplessis. On l'a assez écoeuré avec la légende du fer à \$0.01 la tonne qui colle encore à bien des esprits. Dans un monde où la technologie a fait, depuis vingt ans, qu'on marche sur du fer généralement aussi riche et plus accessible que le nôtre au Brésil, en Mauritanie, au Libéria et maintenant en Australie, admettons qu'on lui doit une fière chandelle, au vieux chef." C'est la volte-face de M. René Lévesque sur la politique minière.

Est-ce qu'on ne peut pas s'attendre également, comme je l'ai signalé, à d'autres volte-face dans d'autres secteurs? Comment peut-on prendre au sérieux les affirmations du Parti québécois sur toutes ces grandes politiques quand on voit des gestes comme celui-là? Il n'y avait rien, dans le discours du député de

Bourget, sur le régime présidentiel, le régime présidentiel qu'on a modifié à la sauvette, au dernier congrès du Parti québécois. Imaginez le sérieux du parti! On a vu un sondage dans le journal *Le Figaro*, qui prévoyait la victoire de la gauche, et tout de suite on chambarde complètement le programme du parti et on dit: On ne prend pas le régime français, on prend le régime américain au point de vue présidentiel.

Un simple sondage a transformé radicalement l'élément peut-être le plus important d'une société politique. Si nous croyons, nous, les libéraux, au fédéralisme, c'est parce que nous sommes convaincus que c'est la meilleure formule, et non aveuglément. Pour nous, c'est un outil de croissance, et pour le Québec, notamment, en tenant compte de ses priorités. Ses priorités veulent exprimer la réalité des besoins au Québec, elles s'inscrivent dans le prolongement normal de l'évolution du fédéralisme canadien et de la société québécoise en particulier. Elles sont aussi la résultante de l'introduction par le gouvernement d'une nouvelle dimension dans l'approche traditionnelle du Québec au matière des relations fédérales-provinciales, la dimension développement.

Cette nouvelle dimension rejoint la priorité absolue que le gouvernement attache au développement équilibré du Québec; elle cherche à éviter qu'à l'occasion d'un conflit entre gouvernements, les Québécois fassent les frais de ces tensions inévitables dans un régime fédéral. Elle impose aussi au gouvernement un effort additionnel d'imagination et une discipline rigoureuse afin de mettre au point les formules et les techniques alors nécessaires à la sauvegarde des principes en cause.

Les propositions du Québec, en matière de sécurité de revenu, constituent un exemple de cette nouvelle approche. Presque toujours, une telle démarche ramène à la question fondamentale du financement de la féderation, mettant alors en relief, avec une évidence sans cesse accrue, le déséquilibre actuel du partage fiscal qui est le plus souvent à la source même des conflits de juridiction. Le gouvernement est convaincu qu'autant sur le plan du fonctionnement des relations fédérales-provinciales que sur celui de la révision constitutionnelle une telle politique constitue une attitude responsable et soucieuse de la promotion des intérêts véritables des Québécois.

Les succès récents du Québec en sont une première illustration, alors que le renforcement de l'interprovincialisme, que recherche le gouvernement, ouvre déjà des voies prometteuses dont le Québec ne pourra que bénéficier dans sa volonté d'affirmation de sa personnalité au sein du Canada.

Nous pourrions donner combien d'exemples du succès de la politique du Québec pour ce qui a trait aux relations interprovinciales. A Halifax, pour ce qui a trait aux communications, aux affaires municipales — ceci a été confirmé avant-hier par l'attitude du gouvernement fédé-

ral qui refuse de s'ingérer dans le domaine municipal, dans le domaine de l'enseignement postsecondaire — à Victoria, avec le ministre des Affaires sociales, dans le domaine de la sécurité du revenu; à Québec, sur les droits miniers sous-marins; à Toronto, sur l'enseignement postsecondaire.

Si nous croyons au fédéralisme, ce n'est pas en fonction du passé, mais en fonction de l'avenir. Nous voyons les relations économiques de plus en plus importantes qui existent à l'intérieur du Canada. Malgré que la situation, dans tout régime fédéral comme dans n'importe quel régime — et on sait ce qui arriverait si le Québec était indépendant — n'est pas toujours facile, on peut constater les gains importants qu'a faits le Québec pour ce qui a trait à la réforme fiscale; propositions ayant trait à l'opposition des industries minières; propositions ayant trait au partage des revenus provenant de la taxe de 15 p.c. sur les bénéfices accumulés des compagnies, propositions relatives à la garantie, par le fédéral, des revenus fiscaux du Québec pour les années suivant la réforme fiscale; élargissement de la base de calcul de la péréquation à l'impôt foncier scolaire.

Dans le domaine du développement régional, renouvellement de l'entente pour le développement de l'Est du Québec: \$411 millions pour le Québec. L'entente ARDA; \$74 millions pour le Québec. L'entente pour le développement de l'Ouest du Québec via la Commission de la capitale nationale. L'amélioration du réseau routier. L'entente entre la Société d'habitation du Québec et la Société centrale d'hypothèques et de logement et l'Agence de coopération culturelle et technique sur laquelle je reviendrai tantôt.

Il est évident, si nous examinons l'ensemble des relations fédérales-provinciales, qu'il reste encore des secteurs où nous devons faire des progrès, comme celui des affaires sociales et des communications. Mais le contentieux actuel entre Québec et Ottawa existera toujours dans la mesure où dans tout régime fédéral il y a nécessairement des secteurs qui doivent être renégociés en raison même de l'évolution de la société, comme nous avons également un contentieux avec la métropole du Canada sur d'autres secteurs.

Quel est l'autre choix, M. le Président, pour les Québécois? La séparation? Je me suis attardé à examiner le manifeste du Parti québécois. J'admets qu'il y a dans le manifeste quelques bonnes idées. Mais sur les problèmes fondamentaux, les vrais problèmes économiques du Québec et du Canada, il n'y a à peu près rien sur un budget d'un Québec indépendant. Dieu sait qu'on le promet depuis plusieurs années. Tout ce qu'on peut conclure du budget, c'est qu'on promet toute une série d'étatisations (compagnies de finance, postes de télévision, banques à charte) et qu'on promet d'autre part toute une série de dépenses. Comment va-t-on financer toutes ces dépenses addition-

nelles? La formule du Parti québécois: la réduction des taxes de \$1 milliard. C'est sa façon à lui de financer des augmentations de dépenses considérables. Après, il veut se présenter comme responsable vis-à-vis de la population. Il veut arriver devant la population pour dire: Laissez tomber les partis traditionnels, nous avons un nouvel esprit à vous offrir. Il donne aux Québécois l'exemple de politiciens sans précédent en faisant les promesses les plus irresponsables qu'aucun homme politique n'ait jamais faites.

Nous devons constater que dans toutes ces questions, pour la politique tarifaire, pour la politique monétaire, pour la politique budgétaire, cela fait cinq ans qu'on nous promet des réponses et cela fait cinq ans qu'on attend encore les réponses. Dans le manifeste du Parti québécois, on dit. Plus tard, le budget. Pour la monnaie, on dit: On va faire un colloque pour en discuter. Il devrait se rendre compte que du moment qu'il accepte un marché commun, il accepte presque automatiquement un Parlement fédéral. Qu'avec l'intervention accrue de l'Etat dans toutes les activités sociales et économiques, il nous faut un lien fédéral.

Si nous étions indépendants dans un marché commun, il nous faudrait nécessairement harmoniser les politiques sociales, comme la France et l'Allemagne, actuellement, sont forcés de le faire étant donné qu'ils sont en concurrence économique. Les chartes sociales doivent être comparables dans des pays qui font partie d'un marché commun. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de discuter avec le premier ministre de la Grande-Bretagne, avec le président de la République française, avec le premier ministre de l'Italie, M. Colombo, des implications économiques et des implications politiques de l'établissement d'un marché commun.

Vous voyez dans les programmes que, de plus en plus, les partis politiques du Marché commun, que ce soit en France, en Allemagne, en Hollande, proposent un Parlement européen élu au suffrage universel parce qu'ils se rendent compte qu'ils ne pourront pas éviter ce lien fédéral s'ils veulent un fonctionnement normal du Marché commun.

Ici, au Canada, nous avons des facteurs économiques encore beaucoup plus contraignants que ceux qui existent dans le Marché commun. Au niveau des échanges, nous exportons 46 p.c. de notre production manufacturière. Au niveau des transferts de capitaux, avec le système des succursales, et au niveau des transactions financières, c'est clair que nous avons une intégration économique beaucoup plus poussée que celle qui existe dans le marché commun européen. Eux envisagent de créer un lien fédéral et nous, nous allons aller à contre-courant! Nous allons briser le lien fédéral pour nous rendre compte, dans quelques années, qu'il faut le recréer après combien de blessures sociales et de blessures économiques dont sera victime la communauté du Québec!

Pour éviter ces effets, le Parti québécois propose, du moins en partie, une monnaie commune, sentant fort bien les implications de ce que je viens de dire. Mais, encore là, si on a une monnaie commune — je pourrais citer combien d'autorités, que ce soit Galbraith aux Etats-Unis ou Caldorn en Angleterre et combien d'autres — c'est clair que la stabilité de cette monnaie va supposer nécessairement un lien fédéral. C'est irremplaçable. On ne pourra pas éviter, si l'on veut protéger la stabilité de la monnaie, d'avoir un Parlement fédéral, d'avoir des élus de la population pour protéger la monnaie. Autrement, ce sont des technocrates qui vont décider des augmentations de taxes, ce qui est impensable dans notre système de régime démocratique.

S'il y avait une monnaie québécoise pour éviter ce lien fédéral? On n'a qu'à lire, pour se convaincre de la futilité de cette proposition, ce qu'a dit, à plusieurs reprises, M. Parizeau qui, actuellement, se repose à Toulouse des tiraillements du Parti québécois!

On n'a qu'à constater tous les effets d'un système de contrôle des changes, ce que comporterait un contrôle des changes pour le Québec, nous qui sommes peut-être l'endroit au monde où il y a le plus de transactions financières ou de toutes sortes, le plus d'échanges avec l'extérieur. On peut se rendre compte des conséquences économiques désastreuses d'une monnaie québécoise. On pourrait élaborer combien longtemps sur cette formule. C'est cela le choix: ou bien on a une monnaie québécoise avec des conséquences dramatiques pour les Québécois et probablement une saignée de l'élément le plus valable ou de l'un des éléments les plus valables et les plus riches de notre société, notre jeunesse que nous avons formée à coups de grands sacrifices depuis une génération; ou bien nous avons une monnaie commune avec le reste du Canada et ceci, automatiquement, nous mène à un lien fédéral ou à un Parlement fédéral.

Je serai en mesure de démontrer que la prospérité individuelle et collective des Québécois ne résisterait pas à l'application du programme du Parti québécois. L'option réaliste pour les Québécois, c'est cette souveraineté culturelle dans un fédéralisme économique qui permet aux Québécois... Je comprends que le député de Sainte-Marie est un peu perdu avec mes derniers propos!

M. JORON: Le député de Mercier est écarté, lui!

M. BOURASSA: Le contrôle des changes, cela doit le dépasser un peu!

M. JORON: Je vous trouve drôle, je vous trouve drôle!

LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. BOURASSA: Répondez donc aux argu-

ments! Cela fait cinq ans que nous attendons vos réponses!

... d'obtenir tous ces pouvoirs culturels et sociaux dont nous avons besoin pour nous épanouir comme identité culturelle, mais sans briser...

M. JORON: Avec quel argent? Avec quelles ressources?

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. JORON: Comment faites-vous cela sans l'indépendance?

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs! A l'ordre, à l'ordre! Messieurs, à l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre!

L'honorable premier ministre.

M. BOURASSA: J'entends le député de Gouin dire: Avec quel argent? Mais avec quel argent financeriez-vous le centième du manifeste du Parti québécois? Répondez donc à cela!

M. JORON: Je vais vous le dire demain. Demain, vous allez avoir votre premier cours d'économie!

M. TREMBLAY (Bourassa): Va voir ton père! Va voir ton père et ton héritage! Cela va faire un autre héritage...

LE PRESIDENT: A l'ordre, messieurs!

M. BOURASSA: M. le Président, dans cette recherche de la souveraineté culturelle du Québec dans un fédéralisme économique, qui nous paraît la seule option réaliste pour les Québécois, nous avons reçu un appui non équivoque par les études de la commission Gendron, études qui n'ont été contestées par personne et études qui révèlent clairement — études admises même par le chef du Parti québécois, dans un de ses papiers dans le Journal de Montréal — que nous pouvons, au Québec, vivre en français sans détruire le pays. C'est une conclusion certaine des études de la commission Gendron. En temps opportun, nous pourrions donner la politique du gouvernement dans cette matière.

Nous poursuivons, dans ce même souci de souveraineté culturelle, les relations avec les pays francophones, notamment à travers l'Agence de coopération culturelle et technique. A l'occasion de négociations très serrées, mais qui n'ont pas recherché les manchettes ou qui n'ont pas voulu se faire sur la place publique, nous avons obtenu — et je réfère les partis de l'Opposition aux articles 11 et 16 du protocole d'entente — que le Québec puisse avoir un statut particulier de gouvernement participant dans l'Agence de coopération culturelle et technique et avoir des relations directes avec les pays francophones. Alors pourquoi briser le lien fédéral, avec tout ce que cela comporte de conséquences économiques, de risques d'aven-

ture, quand nous pouvons, à l'intérieur du régime, avoir toutes les relations que nous voulons avec les pays francophones du monde?

Dans d'autres secteurs, comme celui du cinéma ou de la Loi des biens culturels, nous avons posé des gestes.

Il reste évidemment d'autres objectifs à réaliser — je l'ai mentionné tantôt — un nouveau partage fiscal mais on doit quand même constater, même si on dit de l'autre côté que ce sont des miettes, que le gouvernement du Québec a obtenu près de \$100 millions. Mais je me permettrais de rappeler qu'il y a un autre homme politique qui a parlé de miettes, à l'occasion de millions, qui a dit que c'étaient des "pinottes", les millions. Il a été battu par un socialiste, en 1957 — je me permets de dire cela au Parti québécois — CD. Howe. Alors quand on obtient près de \$90 millions — et cela peut profiter à combien de secteurs de l'activité québécoise — je pense que c'est une victoire importante pour le gouvernement.

Nous avons donc un régime fédéral qui n'est pas parfait, comme tout régime, mais qui est combien supérieur à tous les régimes que nous pouvons avoir en notre province, et qui permet au Québec de jouer un rôle de premier plan dans la communauté économique transnationale.

L'audace et le courage que nous avons manifestés dans les différents secteurs, nous les avons manifestés également dans le développement économique. Nous avons lancé le projet le plus important, sur le plan économique, jamais lancé par un gouvernement au Canada. C'est clair que cela a été critiqué. C'est tellement plus facile de ne rien faire. Mais nous avons quand même traversé des étapes extrêmement importantes qui font qu'aujourd'hui plusieurs milliers de Québécois travaillent au chantier de la baie James, ou du moins, avec le début du printemps, plusieurs milliers de Québécois pourront travailler sur ce chantier.

On me permettra de donner quelques faits. L'année 1972 a été pour la Société de développement de la baie James et ses filiales une année d'organisation et de mise en chantier des premiers travaux d'infrastructure en vue du développement intégré et global du territoire.

La filiale de la Société de développement fut créée et organisée, c'est la Société d'énergie, dont l'Hydro-Québec détient la majorité des actions. Vers la fin de l'année, une autre filiale, la Société de télécommunications de la baie James, obtint sa charte. Elle est en voie d'organisation.

Enfin, les structures municipales nécessaires à l'administration du territoire furent mises en place. L'une des premières tâches à accomplir d'urgence était d'ingénierie et la construction de l'infrastructure de pierre et aérienne qui doit permettre l'accès au territoire. Vingt-neuf contrats furent accordés par soumissions publiques pour un montant total de \$185 millions.

Vingt-quatre de ces contrats ont été obtenus

par des entreprises dont la principale place d'affaires est au Québec. A la fin de l'année 1972, \$61 millions de travaux avaient été effectués sur ces contrats.

Le contenu québécois — pour l'information du député de Rouyn-Noranda — en matériaux, équipement et travail était d'environ 80 p.c., soit \$48 millions. De plus, les sommes dépensées par la Société de développement, la Société d'énergie et l'Hydro-Québec pour des relevés techniques et des études diverses dans les domaines économiques, hydrauliques, écologiques ou dans ceux de la prospection minière ou forestière, ou encore de l'ingénierie des ouvrages de génie civil, s'élèvent pour 1972 à \$66 millions.

Il y a donc eu \$127 millions d'investis dans le projet, dont \$115 millions ont été dépensés au Québec, aidant à la relance de l'économie québécoise, et particulièrement de la région du nord-ouest.

Je voyais le chef du Parti québécois à la télévision, comme hier le chef du Ralliement créditiste, prendre deux contrats particuliers — ils ne donnent pas les chiffres d'ensemble, comme je viens de le faire — qui forcément peuvent avoir été donnés par soumissions publiques à des entreprises non québécoises, et ils en concluent que la plupart de ces contrats sont donnés à des entreprises non québécoises.

Comment appeler ça autrement quand on voit qu'il y a des faits concrets, des chiffres officiels qui révèlent que l'immense totalité des contrats est donnée à des Québécois et qu'on prend un cas particulier pour démontrer qu'en général tout est donné à des non-Québécois, mais pour moi et pour tous les Québécois, nous appelons ça de la démagogie. C'est ça le fond...

Mais le chef du Parti québécois, comme le chef du Ralliement créditiste, devraient se rendre compte que ça ne prend plus la démagogie avec la population. Si nous avons été élus, nous, c'est parce que nous avons proposé un programme qui tenait compte des besoins véritables des Québécois.

Les travaux d'infrastructure ont déjà bien progressé, la route de Matagami vers le nord est carrossable sur 185 milles jusqu'à la rivière Rupert et une autre route l'hiver rejoint à la hauteur de la rivière Grande un chemin de pénétration construit à partir de Fort-George sur la baie d'Hudson.

Poursuivant, et donnant quelques faits sur le développement de cette région, on peut mentionner que le premier aéroport a été construit à Matagami et les premiers réactés y ont atterri en novembre 1972. Deux autres pistes sont en construction, l'une à Fort-George et l'autre au site du barrage principal sur la rivière Grande où la société d'énergie compte entreprendre les premiers travaux d'aménagement dès l'automne 1973.

Les premières études effectuées ont été celles qui ont conduit au choix des rivières et des bassins à développer en priorité. En mai

1972, la Société de développement et la Société d'énergie, en plein accord, ont décidé de commencer le développement hydroélectrique par l'aménagement de la Grande et le détournement dans celle-ci d'une partie des bassins adjacents des rivières Grande, Baleine et Opinaca.

Les études de développement régional ont commencé par un inventaire plus détaillé de toutes les ressources du territoire, particulièrement dans les domaines miniers, forestiers et touristiques. Les inventaires terminés en 1973 permettront de choisir les priorités de développement et de proposer les premiers projets de développement qu'on fera dans le cours de l'année 1973. L'étude d'inventaires et d'interprétations des données géologiques ont montré que de 25 p.c. à 30 p.c. du territoire de la baie James sont couverts de formations géologiques propices à la découverte de gîtes minéraux. Sans attendre la fin de cet inventaire et au fur et à mesure que des projets particulièrement intéressants d'exploration géologique apparaissent, des accords d'entreprises conjoints ont été signés.

Dans le domaine forestier, le ministère des Terres et Forêts collabore avec la société pour établir un plan de cinq ans d'exploitation régionale des forêts du territoire par les industries de la région. Des solutions ont été trouvées pour minimiser les conséquences écologiques du projet. Environ 2 p.c. seulement — j'insiste — du territoire seront couverts par les eaux du réservoir et des mesures de conservation de l'environnement sont prévues pour les autres.

Nous avons également d'autres projets que nous étudions actuellement, comme celui d'un port superpétrolier et celui d'un gazoduc, qui permettront de renforcer considérablement la situation du Québec et la situation de Montréal dans ces secteurs.

Depuis que nous sommes au pouvoir, nous nous sommes occupés par tous les moyens, que ce soit en débloquent des cas particuliers, que ce soit avec des grands projets comme ceux de la baie James, d'essayer de stimuler l'économie. Nous avons augmenté les immobilisations, de \$254 millions qu'elles étaient en 1969-1970, à \$391 millions en 1972-1973, soit une augmentation de près de 50 p.c. Nous avons d'autres résultats concrets, M. le Président. J'ai donné il y a quelques jours des chiffres officiels de Statistique Canada et ils ont énervé considérablement l'Opposition. J'ai dit que de février 1972 à février 1973 il y avait eu 80,000 nouveaux emplois, alors que de février 1971 à février 1972 il n'y avait eu que 23,000 nouveaux emplois. Ce sont des chiffres pour une date temporaire, c'est vrai, mais ils révèlent une augmentation très substantielle, une amélioration substantielle de la conjoncture économique puisqu'il y avait 2,200,000 Québécois qui travaillaient en février 1973 contre 2,121,000 en février 1972.

Je comprends que ces chiffres font mal à l'Opposition. Qu'on se souvienne de ce que

disaient les partis d'Opposition il y a quelques années, qu'on se souvienne ce que disait le chef du Parti québécois: Il va y avoir 15 p.c., 16 p.c., 17 p.c. de chômeurs durant l'hiver. On se demandait s'il ne se frottait pas les mains en disant un tel chiffre. M. le Président, le chiffre du chômage n'a jamais dépassé environ 10 p.c. et ceci malgré des circonstances difficiles et malgré une conjoncture économique internationale la plus difficile depuis dix ans. Nous avons actuellement une tendance à la hausse qui s'est exprimée par les chiffres qui ont été rendus publics par le ministre de l'Industrie et du Commerce et qui seront très probablement révisés à la hausse dans le discours du budget par le ministre des Finances. On y voyait une augmentation du produit national brut de 9.6 p.c., une augmentation du revenu personnel de 10.5 p.c., une augmentation du revenu personnel par habitant de 9.9 p.c., une augmentation des investissements totaux de 13.9 p.c. et une augmentation des dépenses en biens et services des particuliers de 10 p.c.

Evidemment, il serait trop fastidieux de donner toute la liste des investissements que nous avons réalisés depuis que nous sommes au pouvoir. Qu'on se souvienne de l'ancien gouvernement, alors que nous, nous pourrions donner une vingtaine d'exemples. Tout ce qu'ils avaient à nous citer quand ils étaient au pouvoir, c'était Golden Eagle; partout où on allait avec l'Union Nationale, c'était Golden Eagle par ci, Golden Eagle par là. Nous pourrions en nommer une vingtaine, nous. Des centaines de millions de dollars dans le domaine de la pétrochimie, des centaines de millions dans le domaine minier, des centaines de millions dans le développement hôtelier sont investis ou sur le point de l'être au Québec.

Ce sont des résultats concrets de l'action du gouvernement. Pour essayer d'atténuer l'impact de cet optimisme légitime du gouvernement et de la population vis-à-vis de la situation économique, on prend un projet en particulier, comme le faisait hier le chef du Ralliement créditiste, et on dit que, dans cinq ans, il y aurait, à cause de la normalisation accomplie, une perte de 50 emplois.

C'est vrai que, dans des investissements, les emplois permanents peuvent être relativement réduits. Mais je réfère le chef du Ralliement créditiste au discours de Michel Bélanger, président de la Bourse de Montréal, ancien secrétaire général du Conseil du trésor et, disons, homme apolitique s'il en est. Il disait justement qu'une politique saine de la part du gouvernement, c'est de lancer des grands projets ces années-ci, alors qu'on a un surcroît de main-d'oeuvre, de lancer des grands projets qui créent le plus d'emplois possibles, même si, dans quatre ou cinq ans, il est possible que ces emplois n'existent plus parce que, dans quatre ou cinq ans, selon ses chiffres, les besoins de main-d'oeuvre seront considérablement réduits.

Cela n'est pas difficile de conclure, avec la

baisse de la natalité, avec la baisse du taux de croissance et les effets d'après-guerre, sur ce plan, il n'est pas difficile de conclure qu'en 1979 ou 1980, les besoins de main-d'oeuvre au Québec seront considérablement inférieurs à ceux qui existent actuellement.

Mais c'est ça un gouvernement qui prévoit, un gouvernement qui gouverne et qui choisit. C'est de créer immédiatement les milliers d'emplois dont on a besoin, de telle sorte que notre jeunesse reste au Québec et travaille au Québec.

M. le Président, le ministre de l'Industrie et du Commerce pourra élaborer encore davantage toutes les mesures à travers la SDI où des dizaines et des dizaines de projets ont été acceptés, ont été mis en marche, et donner tous les exemples particuliers comme dans le cas de Canadair et dans d'autres cas où nous sommes intervenus et où nous avons résolu des cas particuliers à l'avantage de milliers de travailleurs.

Quand on voit tout cela, M. le Président, quand on examine tout ce qui a été fait, quelles que soient les circonstances, les résultats concrets, je pense bien qu'on peut conclure que jamais, dans le domaine économique, un gouvernement n'a autant fait que le gouvernement actuel et nous avons les chiffres à l'appui.

Pour ce qui a trait à la situation financière et fiscale, je serai relativement bref, M. le Président, même si j'aimerais bien la commenter davantage, étant donné que demain, les prévisions budgétaires seront connues et que la semaine prochaine, le discours du budget sera fait par le ministre des Finances. Mais on peut quand même dire que, jusqu'ici, on a vu le résultat de la discipline financière que nous nous sommes imposée depuis que nous avons pris le pouvoir. Trois budgets, non seulement sans augmentation de taxes, mais avec des réductions de taxes, M. le Président.

Ceci, en ayant toujours une dette par tête parmi les moins élevées de toutes les provinces. Et on peut se rendre compte de ce que ça peut représenter d'efforts continus pour un gouvernement de réduire le taux de croissance des dépenses, qui était de 17 p.c. et qui est tombé à 9.8 p.c., de ce que ça peut représenter d'efforts pour le gouvernement lui-même et pour tous mes collègues, de réduire ainsi de presque 100 p.c. le taux de croissance des dépenses publiques. Ce qui nous a permis de donner la situation financière saine que nous avons actuellement au Québec. Avec l'implantation du PPBS et la modernisation de toute notre administration financière, des centaines de fonctionnaires ont travaillé des milliers d'heures pour moderniser notre administration financière.

Je ne m'attends pas à voir des manchettes à travers tout le Québec avec des politiques de cette nature, mais ce qui intéresse les Québécois, c'est que le gouvernement actuel leur donne une administration financière qui soit saine et efficace et nous avons encore là, non pas des accusations gratuites comme elles ont été

faites par l'Opposition, nous avons encore là des chiffres officiels qui démontrent clairement le succès de notre politique.

Un autre exemple que j'ai déjà mentionné, pour ce qui a trait à nos obligations, c'est la réduction des taux d'intérêt dans nos obligations, la réduction de l'écart entre le Québec et l'Ontario. Alors qu'il était de près de 1 p.c. sous l'ancienne administration, nous l'avons réduit à un dixième ou un huitième de 1 p.c. selon les jours. Est-ce que l'on se rend compte de ce que cela comporte pour les Québécois d'économies en taux d'intérêt, le fait que la nouvelle confiance qu'on a dans l'administration actuelle s'exprime dans une réduction de l'écart?

J'ai reçu une lettre du sous-ministre des Finances qui disait que pour 1972 une économie d'environ \$34 millions en intérêts a été réalisée par suite de la baisse de l'écart; \$34 millions seulement pour une année parce que la communauté financière canadienne et américaine a repris confiance dans le Québec. Cette confiance qui a été reprise, nous l'avons gagnée à cause de notre administration.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): ... abolie par les nouveaux emprunts.

M. BOURASSA: M. le Président, on pourrait donner combien d'exemples? Je suis convaincu que les députés vont écouter avec la plus grande attention le discours du budget du ministre des Finances la semaine prochaine. Ils verront là les résultats de ce que nous avons accompli depuis trois ans. Déjà, nous sommes en mesure de citer certains chiffres, comme le fait que le déficit de cette année est de \$40 millions inférieur à celui qui avait été prévu. Pas étonnant que les présidents de banque signalent l'assainissement des finances publiques par le gouvernement actuel du Québec. Je me réfère à une déclaration du 12 décembre 1972, faite par M. Léo Lavoie, président de la Banque provinciale du Québec, qui constate cette amélioration notable dans l'assainissement des finances publiques au Québec.

Dans d'autres secteurs également nous pouvons donner des chiffres. Encore là, j'admets qu'il peut y avoir énormément de chiffres dans mon exposé, mais je voudrais que cela fasse contraste — les chiffres que je donne — avec les affirmations gratuites et totalement inappuyées de l'Opposition. Dans le domaine de l'assurance-hospitalisation, au ministère des Affaires sociales, le taux de croissance est de 7.7 p.c. alors qu'en 1968-1969 il était de 25 p.c. Dans le domaine de l'aide sociale... Chiffres officiels, on pourra en discuter à l'occasion des crédits.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Le problème, ce n'est pas le problème des taux, c'est le problème des services qu'on a.

M. BOURASSA: M. le Président...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Même si ça coûte moins cher, on a moins de services.

M. BOURASSA: ... je peux dire au député de Chicoutimi que de son temps on n'avait pas l'assurance-santé, on n'avait pas l'assistance-médicaments.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): On était mieux servi, les gens pouvaient aller à l'hôpital. Est-ce que le premier ministre sait qu'il y a des listes d'attente de 2,000 personnes?

DES VOIX: A l'ordre!

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Est-ce que le premier ministre sait qu'il y a 2,000 personnes qui attendent pour entrer à celui de Chicoutimi?

M. CHOQUETTE: Vous n'impressionnez pas vos électeurs de Chicoutimi avec cela.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable premier ministre.

M. BOURASSA: M. le Président, même chose dans le domaine de l'aide sociale. Dans le domaine de l'aide sociale on a quand même réussi à stabiliser les coûts alors qu'il y a eu une hausse continue depuis dix ans, et en donnant des bénéfices additionnels comme ceux qui ont été annoncés par le ministre des Affaires sociales, vendredi dernier. On a quand même réussi, avec des bénéfices additionnels, à stabiliser les coûts puisqu'il n'y a eu à peu près pas d'augmentation cette année par rapport à l'an dernier.

Nous prenons parallèlement des mesures pour améliorer la situation avec l'opération Placement dans le but de procurer un emploi aux personnes aptes au travail et qui, faute d'emploi, dépendent de l'aide sociale pour leur subsistance. Le gouvernement du Québec a lancé l'opération Placement mettant à contribution l'ensemble des ministères gouvernementaux et spécialement ceux du Travail et de la Main-d'Oeuvre, des Affaires sociales et des Finances. Cette opération est maintenant bien en place, ses structures sont établies et déjà il nous est permis de croire qu'elle sera un succès.

Essentiellement, cette opération met sur pied un système de prospection des demandes et offres d'emploi au sein des ministères comme dans l'industrie. Elle vise à obtenir des bureaux de l'aide sociale la référence immédiate au Bureau de placement de la main-d'oeuvre du Québec des assistés sociaux susceptibles d'occuper un emploi et de prendre les mesures nécessaires afin de diriger et d'orienter ces personnes pour leur faciliter le retour au travail.

Dans tous les secteurs, le gouvernement tient compte de l'évolution de la société comme également dans le secteur des loisirs, puisque

l'une des grandes préoccupations du gouvernement, dans son objectif d'améliorer la qualité de vie des Québécois, est celle de donner au monde du sport et des loisirs un élan beaucoup plus vigoureux que dans le passé, dans l'affectation des ressources budgétaires et humaines de l'Etat. Avec la collaboration la plus étroite des municipalités, des commissions scolaires et des milieux de loisirs et sportifs, nous entendons accorder au développement des loisirs et des sports, chez nous, une très grande attention. Des événements extrêmement importants se greffent à cette politique de promotion des sports et des loisirs. Dans le cadre de notre participation à l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones, le Québec sera l'hôte du premier festival international de la jeunesse au mois d'août 1974.

Nous sommes présentement à conclure une entente définitive avec le gouvernement fédéral, afin de faire de ce festival de la jeunesse un très grand succès. Nous comptons, à cet égard, faire appel à toutes les ressources sportives et de loisirs du Québec. Pour sa jeunesse et pour l'apport socio-culturel inestimable que comportent les Jeux olympiques, le gouvernement a pris la décision de sauver les Jeux olympiques de 1976 en apportant à la ville de Montréal et au COJO la collaboration qu'ils attendaient de nous pour faire de ces Jeux olympiques de Montréal un succès pour Montréal et pour le Québec.

Dans les tâches extrêmement contraignantes d'organisation d'une telle manifestation, on est souvent porté à sous-évaluer la valeur de la tenue au Québec et à Montréal de ces jeux sur le plan international. On oublie assez facilement ce qui est tout de même l'essentiel, c'est-à-dire le caractère éminemment formateur de ces jeux pour l'avenir de notre jeunesse et de notre société.

M. le Président, je pourrais mentionner la hausse des crédits qui vont être accordés au secteur des loisirs et des sports, mais je veux quand même respecter, comme le souligne souvent le leader parlementaire, la tradition, et permettre à la population, dans quelques jours, de se rendre compte de l'effort considérable que nous voulons faire pour ce secteur.

Dans le secteur de la justice, le gouvernement a posé un geste qui n'avait pas été posé depuis très longtemps, c'est-à-dire l'institution de l'enquête sur le crime organisé, afin d'accroître d'une façon générale la sécurité des biens et des personnes au Québec et d'éviter, en particulier, que nos villes connaissent le même sort que les grandes villes américaines. Le gouvernement a institué une enquête sur le crime organisé et il est déterminé à poursuivre avec célérité cette enquête, comme l'a exprimé à plusieurs reprises le ministre de la Justice, afin de faire reculer chez nous les frontières du crime et de redonner à l'ensemble de nos citoyens une plus grande confiance dans l'administration de la justice et de leur assurer une pleine sécurité.

Je pourrais, durant des heures, mentionner tout ce qui a été fait avec les 300 projets de loi, les milliers de gestes administratifs posés par le gouvernement, tous en vue de l'avenir du Québec dans cette communauté économique transnationale.

Le gouvernement actuel n'a pas eu la tâche facile. En fait, il n'a rien eu de facile. Au début, il y a eu le sursaut de terrorisme que vous connaissez. Nous avons également connu une conjoncture économique extrêmement difficile et qui n'a pas été aidée par le terrorisme que je viens de mentionner. Nous avons également connu une politisation du syndicalisme dans des formes extrêmement poussées. On voulait, dit-on, abattre le régime Bourassa. On constate, aujourd'hui, où cela a mené.

Le gouvernement actuel a non seulement réussi à surmonter des épreuves très difficiles, mais il a également fait avancer la société québécoise. Je viens d'en donner quelques exemples, appuyés de faits indéniables. Un bilan complet permettrait de constater encore davantage que le gouvernement le plus jeune de l'histoire du Québec a relevé ce défi avec le dynamisme qui est propre à la jeunesse.

C'est là, évidemment, un travail d'équipe et je tiens à souligner le travail fait par tous mes collègues, ceux du conseil des ministres et ceux du caucus, qui ont appuyé le gouvernement dans toutes les étapes qu'il a dû traverser. La prospérité et la justice, qui sont les objectifs normaux de toute société civilisée et responsable, je crois que c'est le seul parti en fait qui représente tous les groupes ethniques, toutes les régions, toutes les catégories d'âges, le seul parti véritablement représentatif du Québec, qui peut assumer ces objectifs, c'est-à-dire le Parti libéral.

Nous avons démontré depuis trois ans, avec le bilan dont je viens de mentionner simplement quelques exemples, que nous méritons la confiance de la population et je suis convaincu que la population nous renouvellera cette confiance.

M. LEVESQUE: Très bien.

M. SAMSON: M. le Président, j'invoque le règlement en vertu de l'article 97. L'honorable premier ministre a mentionné que j'avais réclaté, hier, l'abolition de la taxe foncière. Je regrette d'avoir à dire au premier ministre qu'il se trompe sûrement. Je n'ai fait aucune allusion à ce sujet dans mon discours.

Le premier ministre a également mentionné que je m'étais élevé contre le projet de la baie James. C'est également faux. Je me suis élevé contre le patronage éhonté qui se fait dans cette région de la baie James. J'ai dit que ce projet était une ballonne soufflée par le gouvernement.

M. BOURASSA: Quatre mille emplois.

M. SAMSON: En terminant, j'ajoute que la ballonne se dégonfle de jour en jour.

M. BOURASSA: M. le Président, si je peux répondre. Dans le programme du parti du Ralliement créditiste — je m'excuse si je me suis trompé — aux dernières élections, vous proposiez l'abolition de la taxe foncière.

M. SAMSON: M. le Président, je pose la...

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre!

M. SAMSON: ... question de privilège.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): Une question de privilège.

M. SAMSON: Le premier ministre a mentionné des choses que j'aurais dites dans mon discours hier. Je dis que ce n'est pas vrai. Je ne dis pas que le premier ministre n'a pas dit la vérité. Je dis que ce n'est pas vrai. Alors, si vous calculez que ne pas être vrai, cela équivaut à ne pas avoir dit la vérité, prenez-le comme ça!

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre!

M. ROY (Beauce): M. le Président, j'invoque également une question de privilège. L'honorable premier ministre a dit que, dans notre programme nous avions mentionné que nous voulions l'abolition des taxes foncières. C'est faux. Je demanderais au premier ministre de prouver ses avancés et de me faire parvenir les documents qu'il aurait lus, peut-être composés par certains démagogues du Parti libéral.

M. BOURASSA: M. le Président, j'ai émis des réserves. J'ai dit que c'était clair dans le cas de l'Union Nationale, c'était dans le discours...

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre!

M. ROY (Beauce): ... des restrictions aussi.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre!

M. BOURASSA: C'était clair, c'est dans la page 13 du document du Parti québécois...

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. ROY (Beauce): Mettez des réserves et des restrictions aussi. Vous n'avez pas le droit...

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre!

L'honorable député de Gaspé-Nord.

M. SAMSON: M. le Président, je pose la question de privilège.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): Vous l'avez posée tout à l'heure et vous avez eu le droit de parole.

M. SAMSON: Non, M. le Président, le premier ministre vient de provoquer un débat. Je pose la question de privilège.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre!

M. SAMSON: Le premier ministre...

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre!

L'honorable député de Gaspé-Nord.

M. SAMSON: M. le Président, j'ai le droit de poser la question de privilège. C'est mon privilège de député. Je vous demande de me permettre de rectifier les faits. Le premier ministre a émis des doutes quant à ce qu'on vient de dire. Je demanderais au premier ministre d'avoir la gentillesse de retirer ses paroles.

M. BOURASSA: M. le Président, franchement, le député de Rouyn-Noranda est très nerveux. J'ai dit qu'il y a au moins deux partis qui avaient parlé de l'abolition de la taxe foncière. J'ai dit que si ce n'était pas vrai dans votre cas...

M. SAMSON: Il reconnaît que ce n'est pas nous.

M. BOURASSA: Je vais vérifier dans votre programme. Je préfère croire votre programme que ce que vous me dites actuellement.

M. SAMSON: Mentionnez que ce n'est pas nous.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre! Je pense que tout le monde s'est bien compris.

Maintenant, l'honorable député de Gaspé-Nord.

M. ROY (Beauce): M. le Président, j'invoque également la question de privilège.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): J'inviterais l'honorable député de Beauce... Tantôt vous avez posé une question...

M. ROY (Beauce): Une question de privilège.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): ... de privilège sur un programme politique.

M. ROY (Beauce): M. le Président, une question de privilège.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): Je ne peux pas recevoir...

M. ROY (Beauce): C'est sur la déclaration de l'honorable premier ministre.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre, s'il vous plaît!

Tantôt, je vous ai laissé parler sur une question de privilège concernant votre programme politique. Malheureusement, ce n'était pas une question de privilège que je pouvais recevoir. Dans ce cas, je donne la parole à l'honorable député de Gaspé-Nord.

M. ROY (Beauce): M. le Président, j'invoque le règlement.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre, s'il vous plaît! Je pense que l'honorable député de Beauce aura largement l'occasion de donner le fond de sa pensée à son tour de parole qui viendra prochainement.

M. ROY (Beauce): M. le Président, j'invoque le règlement, en vertu de l'article 97, pour rectifier des faits.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): Une question de règlement, l'honorable député de Beauce.

M. ROY (Beauce): J'ai fait référence, d'accord, à notre programme politique, mais c'était sur les propos qu'avait tenus l'honorable premier ministre tout à l'heure. C'est là-dessus que j'ai fait mon intervention, M. le Président, pour rectifier les faits.

M. BOURASSA: Cela fait donc mal!

M. ROY (Beauce): L'honorable premier ministre — c'est faux — n'a pas pu voir cela dans notre programme. Il ne l'a jamais vu et il devrait retirer ses paroles.

M. BOURASSA: M. le Président, j'invoque une question de privilège, moi aussi. Je parle d'un parti qui promet une abolition de taxes. Vous voyez comment ils se défendent. Cela a donc fait mal, l'affirmation que j'ai faite!

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre!

M. SAMSON: M. le Président, ce que le premier ministre vient...

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre! A l'ordre, s'il vous plaît! A l'ordre, s'il vous plaît!

L'honorable député de Gaspé-Nord.

M. SAMSON: Non, M. le Président.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre, s'il vous plaît!

M. SAMSON: Non. Nous ne le lâcherons pas là-dessus tant qu'il n'aura pas retiré ses paroles.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): Je pense que vous allez être obligés de lâcher, quant à moi!

L'honorable député de Gaspé-Nord.

M. SAMSON: M. le Président, j'invoque le règlement en vertu de l'article 97. Cela, j'ai le droit de le faire.

LE VICE-PRESIDENT (M. Lamontagne): A l'ordre, s'il vous plaît!

L'honorable député de Gaspé-Nord.

M. Francois Gagnon

M. GAGNON: M, le Président, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt l'honorable premier ministre qui, depuis quelques jours, nous parle de lui donner des exemples de patronage. Je vais lui en réserver pour le ministère des Affaires municipales, le ministère des Travaux publics, le ministère des Affaires sociales, le ministère de la Voirie, le ministère de la Justice et l'ODEQ. Je vais pouvoir donner toutes ces informations au ministre, d'une façon claire et précise. Si le premier ministre veut des informations, il en aura.

UNE VOIX: On va y goûter!

M. GAGNON: J'ai aussi remarqué que le premier ministre a parlé de démagogie. Je ne sais pas s'il a lu, hier, un article qui a paru dans un journal de la vieille capitale. Un journaliste bien chevronné disait: "On est à la veille de ne plus croire le premier ministre." Quand il déclare le nombre d'emplois qu'il y a eu au Québec depuis trois ans et qu'on entend M. Saint-Pierre, qui a charge de la statistique des emplois, il y a un écart de presque 40 p.c. Ce journaliste concluait en disant: "On est à la veille de ne plus croire le premier ministre."

C'est la première fois, M. le Président, qu'on entend un journaliste chevronné poser une question aussi radicale et aussi importante à la face de tous les lecteurs d'un journal qui possède des dizaines de milliers de lecteurs et qui dit: "On est à la veille de ne plus croire le premier ministre." Cela, c'est grave.

M. le Président, le discours inaugural qui a été lu il y a quelques jours faisait état de projets de loi dont la plupart ont été déposés. La critique des journaux, tout en voulant un peu conserver un aspect rentable au niveau du Québec, laissait clairement voir que le gouvernement manquait de dynamisme, manquait de clairvoyance. Vous n'aurez qu'à lire la plupart des journaux pour vous en rendre compte.

Face à la faiblesse du gouvernement actuel, face au discours inaugural terne, face à une relance économique qui n'existe pas, je crois qu'il aurait été nécessaire ou utile, dans un discours inaugural, que le premier ministre répète les engagements qu'il avait pris lors de la campagne de 1970 de donner 100,000 emplois

au Québec en un an, sous peine de démission. Cela m'a rappelé, M. le Président, quand j'ai écouté le premier ministre, tout à l'heure, l'engagement de l'ex...

M. BOURASSA: M. le Président...

M. GAGNON: Oui, d'accord. Très bien.

Pour autant que cela ne réduise pas mon temps, je suis d'accord.

M. BOURASSA: Dites donc la vérité, cela sera plus simple. D'accord?

M. GAGNON: C'est cela que je dis. Je me suis rappelé, M. le Président, une promesse de l'un de ses prédécesseurs, M. Lesage, qui avait dit: Tant que je serai premier ministre, il n'y aura pas de ministère de l'Éducation. Et, en 1963, il disait qu'il était déchargé de sa réponse. En 1966, aux élections générales — elles s'en viennent — le peuple l'avait déchargé de la même façon que le peuple va décharger le premier ministre. C'est tellement vrai, M. le Président.

Sans discuter du fond du projet de loi, la semaine dernière, on a présenté à la Chambre un projet de loi pour l'augmentation des salaires des députés, une dépense de \$60,000 à la province.

Il a reculé, et dans le Québec c'était la défaite totale. Pourquoi a-t-il reculé? Quand un gouvernement ne vaut pas \$60,000, il ne vaut pas cher.

UNE VOIX: Vous ne valiez pas cher en 1970.

M. GAGNON: Voilà des faits. Est-ce que ce n'est pas le rôle de l'Opposition de critiquer les faiblesses d'un gouvernement — si énormes soient-elles — comme celui que nous avons devant nous? Est-ce que ce n'est pas le rôle de l'Opposition de faire avancer un gouvernement qui n'avance pas? Est-ce que ce n'est pas le rôle de l'Opposition de faire bouger un gouvernement qui ne bouge pas? Est-ce que ce n'est pas le rôle de l'Opposition de donner la vie à un gouvernement qui n'en a pas, de lui donner des tissus et de former une épine dorsale à un gouvernement et à un premier ministre qui n'en ont pas? C'est là le rôle de l'Opposition et nous devons le faire.

Il n'y a pas eu de résultat à la promesse des 100,000 emplois, alors que ça devait prendre un an, on en a eu 68,000 en 33 mois, comme l'a déclaré le chef de l'Opposition officielle. On avait promis, dur comme fer, de s'entendre avec le grand frère d'Ottawa. Et quand on est allé à Ottawa, on ne s'est pas entendu, et à la conférence de Victoria, lorsque le premier ministre a parlé le soir, c'était mi-chaud, mi-froid, mais un mois ou un mois et demi après c'était la mésentente totale.

Est-ce qu'on a eu entente avec Ottawa sur les

pensions de vieillesse? Qu'on les laisse donc augmenter les pensions de vieillesse à nos personnes âgées, à nos vieux qui ont bâti la société actuelle, qui ont peiné durement pour la bâtir. Et s'il y a augmentation des pensions de vieillesse, pourquoi s'opposer à cette mesure sociale? Qu'on dise donc à Ottawa: Vous avez de l'argent pour augmenter les pensions de vieillesse, tant mieux, d'accord. Vous allez en donner au Québec pour augmenter les allocations familiales et les revenus dans les endroits où nous en avons besoin.

Mais qu'on arrête de se battre. Et d'ailleurs le ministre des Affaires sociales qui avait une assez bonne figure au Québec est après la perdre. Et vous n'aurez qu'à aller dans le milieu du Québec pour savoir comment le ministre actuel des Affaires sociales est discrédité parce qu'il a voulu sauver le gouvernement. Il est après s'enfouir.

On a parlé de l'entente au niveau des communications. On entendait M. Pelletier qui s'occupe des communications dans le gouvernement d'Ottawa, et là c'est la mésentente totale. Et pourtant, en 1970, c'était avec ces grands frères qu'on devait s'entendre, prendre des décisions pour faire fleurir le Québec et le Canada. Et on est dans la mésentente plus que jamais.

On a entendu parler, de la part du gouvernement actuel — et surtout du premier ministre qui s'occupe de planification — de planification. Vous allez voir ce que le premier ministre disait en 1969 dans un de ses discours — page 46 du journal des Débats du 27 février —: "Le ministre responsable de la planification se promène sur différents continents. Pour ma part, je n'ai rien contre les relations extérieures du Québec, mais je ne conçois pas que ce soit une priorité telle qu'elle incite les ministres comme le député de Montcalm...".

On attaquait le député de Montcalm qui était après discuter des problèmes avec la France, et pourtant la France c'est notre mère patrie. Le premier ministre oubliait qu'on se promenait aussi, de son temps, et qu'on louait des maisons à Bruxelles à des taux que seuls les Américains avec un produit national brut...

M. BOURASSA: C'est faux!

M. GAGNON: ... de \$1,000 milliards, sur les rues les plus luxueuses, à des prix payés par les petits contribuables du Québec. Quand je vois les Gaspésiens avec des revenus de \$5,000 ou \$6,000 taxés d'une façon énorme et que je vois que c'était pour payer la maison du Québec ou d'autres extravagances ou d'autres patronages, tel qu'il y en a dans Gaspé-Nord à coups de \$500,000. Cela c'est dans le petit comté de Gaspé-Nord, nous allons en parler tout à l'heure.

Le premier ministre parlait de la planification, est-ce qu'on en a vu? On a vu le Haut-Commissariat des sports et loisirs qui s'est promené de gauche à droite, au centre, en haut,

en bas, finalement pour aller échoir je ne sais où.

Est-ce qu'on a vu de la planification quand on voit que le ministre de la Voirie avait le ministère des Transports? Non, on a enlevé le ministère des Transports au député de Bourassa pour le donner au ministre de la Voirie.

On a enlevé au député de Rimouski, le patronneux numéro 1, presque épouvantable et incroyable, le ministère des Travaux publics pour le donner au ministre de la Voirie et on vient de le lui donner à nouveau, M. le Président. On a pris le ministère des Affaires culturelles et on est venu à bout de se débarrasser de la seule femme qu'il y avait ici à l'Assemblée nationale, pour le basculer et le transporter au ministère de l'Éducation. On a formé la section de la pollution pour la donner au député qui a charge du ministère des Affaires municipales, le député de D'Arcy-McGee. Finalement on a enlevé, au député de Rimouski, le ministère des Affaires municipales pour le donner à l'autre, parce que c'était l'homme qui était après ensevelir 1,200 municipalités dans une incompétence incroyable et imprévisible. Tellement, M. le Président, qu'il y avait deux ministres des Affaires municipales; le premier ministre qui s'occupait des affaires municipales rurales et le député de Rimouski qui s'occupait des affaires municipales urbaines, et à ce moment-là on ne savait pas où aller. Tout dernièrement, on a eu d'autres changements; il appelle ça de la planification. Lui, le premier ministre, c'est un planificateur, qu'il nous dit, je ne le sais pas.

M. le Président, voilà, c'est ça la planification. On parle de planification, je vais vous en dire d'autres, M. le Président. A un moment donné, le premier ministre a parlé de l'économie du Québec. Il nous a dit de quelle façon l'économie du Québec devait être vigilante. D'abord, le premier ministre annonçait, la semaine dernière, un gros projet de l'Imperial Oil; voici qu'en 1969... le premier ministre actuel de la province disait: — vous allez voir comme c'est intéressant — J'ai dit tantôt — c'est à la page 45 du 27 février 1969 — que le fait de l'établissement d'une raffinerie elle-même ne crée pas tellement d'emplois — pour Golden Eagle, 300 et il y en avait 200, la Petrofina — or, nous constatons que c'est un secteur qui produit peu de nouveaux emplois et qui est peu vigoureux. Le premier ministre en a annoncé une la semaine dernière et à ce moment-là c'était un gros "show". Or, c'est lui qui nous dit en 1969 que ça ne vaut presque pas la peine d'en parler, tellement ça crée peu d'emplois, tellement c'est peu vigoureux au niveau économique du Québec, tellement ce n'est pas important pour le Québec. C'est le député de Mercier, le premier ministre actuel, qui nous mettait en garde contre cela en 1969 et en 1973, ce sont ses plus beaux "shows" comme premier ministre de nous parler d'une compagnie de pétrole alors qu'il a blâmé le gouvernement de l'Union Nationale d'en annoncer autant en 1969.

On va vous en donner d'autres, M. le

Président. Le premier ministre a donné d'autres bonnes nouvelles. Il a dit: Pour que l'économie du Québec soit vigoureuse, je vais vous dire de quelle façon agir. Et je le cite, du temps qu'il était député de Mercier: Mais qu'arrive-t-il, par exemple, dans un secteur aussi important pour le développement économique que celui de l'automobile? Le ministre est-il en mesure au cours des prochaines semaines de nous annoncer des investissements importants dans ce secteur? M. le Président, au niveau de l'automobile, le premier ministre sait que Soma est fermée, le premier ministre sait que, la semaine dernière, les journaux annonçaient que General Motors mettait à pied 1,700 personnes. Et en 1969, alors qu'il était le critique de l'Opposition officielle concernant l'économie, il disait: C'est une économie vigoureuse, surtout au niveau de l'industrie automobile. En 1973, ils sont après fermer, M. le Président. Ne vous tenez pas debout...

M. BOURASSA: Est-ce que le député me permet une question? Est-ce que le député pourrait mentionner l'investissement de \$100 millions de Noranda dans son comté?

M. GAGNON: Oui, M. le Président, je peux le mentionner. En 1967-1968, Paul Allard, ministre des Richesses naturelles, annonçait ce projet ici en Chambre, et vous irez voir au journal des Débats. Que le premier ministre ne s'en aille pas, j'ai d'autres petites nouvelles. C'est mauvais signe, M. le Président. La meilleure chose, quand on ne peut répondre, c'est de s'en aller. Je ne le blâme pas, c'est bien.

M. le Président, c'est là qu'on a les politiques. Or, quand on écoute le premier ministre comme on l'a écouté tout à l'heure, parler de l'économie du Québec, parler de la vigueur économique du Québec et qu'on n'est pas capable de prendre des responsabilités vis-à-vis des industries qui sont établies, qui sont au Québec, qui sont actives, qui participent à l'économie et qui sont à fermer, on dit: De quelle façon un premier ministre voit-il l'avenir du Québec? Là, M. le Président, c'est dangereux; là, M. le Président, il est bon que le peuple demeure les yeux ouverts pour bien faire le choix, et je n'ai aucun doute là dessus, lors des prochaines élections.

M. le Président, le premier ministre a parlé de patronage, il a dit de lui donner des cas de patronage. Oui, je vais lui en donner.

Dans Gaspé-Nord, on paie encore pour des bureaux qui sont déménagés depuis quinze mois, cela a coûté, je ne le sais pas, \$50,000, \$75,000 \$100,000, pour des bureaux qu'on a fermés, mais dont le bail n'était pas terminé, parce qu'on a voulu avantager le candidat libéral de Gaspé-Nord en lui faisant construire une bâtisse administrative avec un loyer de près de un demi-million de dollars pour une bâtisse qui ne coûte pas ça. Actuellement, au moment où je parle, il y a un arrêté en conseil qui est

passé au ministère de la Justice pour vendre le palais de justice à Sainte-Anne-des-Monts, à la ville de Sainte-Anne-des-Monts, pour s'en aller à cet endroit, alors qu'il n'y a pas de palais de justice, alors qu'il n'y a pas de prison, qu'il n'y a rien. Le ministère de la Justice est en train de vendre pour \$1 à la ville de Sainte-Anne-des-Monts le palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts pour aller se loger dans cette bâtisse qui coûte \$500,000 aux contribuables alors qu'il y a des loyers qui sont encore payés dans la ville de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts parce que les baux ne sont pas terminés.

Est-ce que c'est du patronage? Où est le premier ministre...

UNE VOIX: Cela n'en est pas.

M. GAGNON: Cela n'en est pas, très bien. Je vais vous en donner d'autres exemples. Je puis dire qu'au niveau du ministère des Affaires sociales des gens ont subi des enquêtes parce qu'ils avaient volé le ministère. Des enquêtes ont été faites et ceux qui nous ont informés de cet état de chose, c'étaient des officiers du ministère des Affaires sociales. Ils ont été mis dehors en 1969 et ils ont été réengagés en 1970. Chef d'un bureau du ministère, il a un dossier disant qu'il volait la province par des voyages qu'il ne faisait pas.

En voulez-vous encore des exemples de patronage, je peux vous en donner, M. le Président? A l'ODEQ, beau nid à patronage, on a donné des subventions pour des aqueducs et des égouts à des municipalités qui n'avaient pas de règlement pour autoriser les travaux, qui n'avaient pas de règlement autorisant des emprunts, et c'est grave.

Bien, l'ODEQ a donné entre \$400,000 à \$500,000 de subventions sans qu'il n'y ait rien dans les livres de la municipalité pour justifier que les travaux étaient autorisés conformément aux lois municipales, que les travaux étaient autorisés conformément aux exigences de la Commission municipale, du ministère des Affaires municipales et du ministre des Affaires municipales. En voulez-vous, M. le Président du patronage? J'ai parlé de deux arénas construites à cinq milles l'une de l'autre. C'est incroyable!

On sait que le ministre des Affaires municipales donne une subvention à la ville de Sainte-Anne-des-Monts pour construire une arena et que le même ministre des Affaires municipales autorise la municipalité voisine, à cinq milles de distance, à construire une autre aréna. On vient nous parler de planification et au moment où je vous parle les deux villes de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts sont en train de s'enfourer sous des déficits municipaux, des coûts d'opération, des coûts de construction qu'elles ne sont pas capables de supporter, et l'esprit du ministère des Affaires municipales est bien clair.

C'est que quand le ministère des Affaires

municipales, son ministre et la Commission municipale — je n'accuse pas le ministre de D'Arcy-McGee, mais son prédécesseur, le député de Rimouski — autorisent un projet en vertu de la loi, de l'esprit de la loi et de l'esprit pour lequel le ministère des Affaires municipales a été créé, ils doivent s'assurer de bien des choses, que le projet peut être financé et que les municipalités sont capables de payer.

Or, elles n'en sont pas capables. J'ai posé les questions au ministre tout à l'heure, vous avez vu comment il a répondu. M. le Président, il y en a d'autres...

M. DEMERS: C'est une affaire d'aréna sur la glace, il a patiné.

M. GAGNON: Il y en a d'autres. Rue Parthenais, à Montréal, on fait l'entretien d'une bâtisse qui, je crois, appartient à la Sûreté du Québec. Le bail est fini depuis de nombreux mois. On le renouvelle par télégrammes, messages, chaque mois. Allez fouiller dans les livres, vous allez trouver ça. C'est incroyable et c'est impensable de manipuler les deniers publics, les deniers qui appartiennent au peuple. Je vois ici tous les gens, tous les contribuables qui voient leurs taxes servir à des fins aussi néfastes. Bien, c'est le temps que ça change, oui c'est le temps.

J'ai même vu — le député de Matane est là — à Capucins, où la voirie a construit la route en vertu de l'entente fédérale-provinciale décrétait que la visibilité doit être de 1,000 pieds. Il y a une grange qui est en bordure du chemin. La visibilité doit être environ de 300 à 400 pieds, avec, je le dis en bon français, le tas de fumier qui va jusqu'à la moitié de l'asphalte. Cela fait deux ans que ça dure.

Bien qu'est-ce qu'il y a, M. le Président? Il y a eu deux personnes qui se sont tuées à cet endroit en 1972 ou en 1971. Qu'est-ce qu'on fait? C'est un danger public. C'est un immondice sur la voie de 100 pieds de largeur qui a été construite avec les deniers du Québec et d'Ottawa. Je passe là toutes les semaines et j'invite le ministre de la Voirie à ... Pourquoi ne fait-on pas quelque chose, quand on a voulu déjà prendre des procédures contre les gens qui ne voulaient pas s'enlever de l'entrée du chemin?

Je n'ai pas d'objection, mais là c'est rendu que non seulement c'est la bâtisse qui est dans la voie publique, mais un tas d'immondices, d'excréments — c'est bien classique, ça — ça dure depuis deux ans et la voirie passe dessus.

M. DEMERS: Une tribune libérale.

M. SIMARD (Témiscouata): Cela tient chaud.

M. GAGNON: On a vu d'autres éléments.

DES VOIX: Le tripotage.

M. GAGNON: Je vois le ministre des Affai-

res sociales qui annonce avec éclat l'augmentation pour les assistés sociaux. Le plus beau "show" à partir de l'automne 1970! J'ai des cas par centaines. A l'automne de 1970, le ministère des Affaires sociales a fait des réductions dans 80 p.c. ou 90 p.c. des assistés sociaux. Le député de Matane est là. Il a reçu des lettres lui aussi, je le sais. On m'a écrit et on m'a dit: On a écrit au député de Matane, il ne nous a pas répondu. Je leur ai répondu, moi.

M. DEMERS: Ce sont les immigrés, lui.

M. GAGNON: Us ont tous été diminués, à 80 p.c. ou 90 p.c. des assistés. Plus que cela, on a dit aux personnes âgées, dont un conjoint recevait une allocation de vieillesse: On vous retranche le petit supplément que vous recevez de Québec et qui était versé à l'autre conjoint parce qu'il n'avait pas atteint ses 65 ans. J'ai présenté à la mémoire, de la correspondance échangée entre un vieillard et le député fédéral de Gaspé, Alexandre Cyr. Le député Cyr, de Gaspé, lui a dit: L'allocation que l'on vous verse, c'est pour vous; ce n'est pas pour votre femme. Si votre femme est âgée de moins de 65 ans, il y a les lois du Québec qui doivent lui venir en aide. Ils les ont tous enlevés.

UNE VOIX: Il les ont tous "coupés".

M. GAGNON: Je n'en connais pas un seul, dont le conjoint était âgé de moins de 65 ans, qui n'a pas vu son allocation sociale lui être enlevée parce que son conjoint bénéficiait d'une allocation de vieillesse. Je n'en connais pas un seul et je serais surpris qu'il y en ait dans Matane.

Là, le ministre des Affaires sociales vient nous dire sa générosité, quand on sait que, dans Gaspé-Nord, depuis un mois, l'huile à chauffage a augmenté de 10 p.c., quand on sait que la gazoline a augmenté de 15 p.c. depuis un an, quand on sait que l'électricité a augmenté de 6 p.c., 7 p.c., 8 p.c. Le ministre, au lieu de suivre cette courbe ascendante du coût de la vie, a diminué les allocations pour rattraper ce qu'il donnait en 1970. On vient nous parler de la générosité du gouvernement; c'est le plus grand "show" de l'heure.

Il y a autre chose; il y a ce dont le député de Rouyn-Noranda a parlé hier, les permis de travail. Imaginez-vous donc qu'en Gaspésie on obligeait les gens à aller à Rimouski chercher un permis de travail. C'était incroyable! La mine Gaspe Copper Mine qui employait des gens — le premier ministre en a parlé tout à l'heure — disait à tous les jeunes qui voulaient de l'emploi: On ne peut pas vous en donner; c'est sur la construction et ça demande un permis de travail. J'appelais à la commission de Rimouski. Là, c'est une grosse "bébelle". Le type faisait 250 milles pour se faire dire non. Durant quelques mois le ministre du Travail a laissé tomber cette exigence pour la reprendre. Pourquoi le ministère du Travail exige-t-il cela pour

un jeune qui vient sur le marché du travail? S'il vient avec un métier, j'en suis, car le métier exige de la compétence et le jeune doit avoir une expérience quelconque, mais pourquoi, quand on va chercher de l'emploi dans la construction, au pic et à la pelle, lui demande-t-on son permis de travail? L'avez-vous? On n'est pas capable de vous employer. Ils ont à frustrer un paquet de jeunes.

On leur a dit que l'instruction leur donnait l'emploi, c'est faux. On leur dit que, pour avoir un emploi, ça leur prend un permis. Là, les jeunes, se sentant frustrés, s'en vont chez eux et préparent quelque chose. On est surpris que des jeunes commettent tel ou tel délit. Est-ce que les autorités dirigeantes ne sont pas responsables de cet état de choses?

Au niveau de l'établissement des industries dans ma région, sur 500 milles de parcours, il y a eu une industrie d'établie en trois ans, qui emploie environ 60 personnes. Elle est établie à Grande-Vallée. D'ailleurs, en 1969, la James Richardson, de Cap-Chat, qui a établi cette industrie à Grande-Vallée, avait pris la résolution de l'établir.

Mais, disons qu'officiellement, les faits tels qu'ils sont, cela s'est concrétisé en 1972. On parle d'une économie quand on sait que, dans Gaspé-Nord, il y a des paroisses entières, que les gens sont en chômage à 100 p.c. Quand on sait qu'il y a eu un programme de travaux d'hiver mis en marche par le gouvernement fédéral et que le gouvernement provincial a dit: Pas cet hiver. Cela va coûter environ \$2 millions, \$3 millions. Mais il y a des contribuables qui sont là, sans emploi depuis quatre ou cinq mois. On n'a pas voulu mettre à exécution le projet des travaux d'hiver pensant aux élections de l'automne prochain ou du printemps prochain. Je trouve ça abominable! Je trouve ça affreux! Je trouve ça impensable pour un peuple de travailleurs, qui veut travailler, pour un peuple qui est là, qui a des bras, qui a des jambes, qui a une tête et qui est prêt à gagner sa vie afin de considérer qu'il est un actif pour une province. On est à tuer tous les éléments importants à l'intérieur de l'individu. On appelle ça respecter l'individu, c'est le plus grand "show" de l'heure, M. le Président.

Dans Gaspé-Nord, je vais vous donner d'autres exemples. Il y avait une aile psychiatrique à l'hôpital de Sainte-Anne-des-Monts qui devait commencer en 1970. Le ministre des Affaires sociales a complètement arrêté ce projet. Plus que ça, un autre cas de patronage. A Grande-Vallée où il doit se construire, cette année, après trois ans de retard, une clinique parce qu'on est loin des hôpitaux, le climat est dur, les routes sont difficiles. Il y avait une corporation formée. J'avais demandé au conseil municipal de former la corporation à cette fin. On l'a fait dissoudre en 1970-1971 pour en reformer une autre. J'appelle ça du patronage, du patronage presque incroyable.

M. le Président, je sais que mon temps de parole achève. Or, je viens de vous démontrer,

au niveau de la planification, le fiasco du gouvernement. Le premier ministre était là pour entendre et il s'est en allé. Au niveau de l'économie, elle est morte comme jamais. Au niveau des activités du Québec, les industries ferment à pas de géants. Il n'est pas normal qu'un gouvernement reste insensible quand on voit les industries de l'automobile — et c'est vrai — c'est une influence sur le climat économique d'une province ou d'un pays. Quand on voit que les industries de l'automobile ferment leurs portes chez nous, alors qu'en Ontario, elles sont prospères. Alors qu'en Ontario, elles font de bonnes affaires et non seulement elles sont prospères, mais elles connaissent de l'expansion. Comment se fait-il que le gouvernement ne convoque pas les commissions nécessaires à cette fin pour être capable de connaître les raisons de la fermeture de ces usines et de celles qui fermeront dans un avenir rapproché?

Pourquoi le gouvernement ne prend-il pas ses responsabilités et ne convoque-t-il pas la commission de l'industrie et du commerce pour connaître le pourquoi de ce ralentissement économique ici au Québec? Comme le chef de l'Opposition l'a dit hier, quand on sait que l'Ontario nous dépasse à un rythme tellement effarant que tout le rattrapage que nous avons fait, de 1950 à 1960 — ce sont les journalistes qui le disent que Québec a rattrapé l'Ontario entre 1950 et 1960, d'une façon considérable... Bien non! on disait que c'était un gouvernement obscurantiste, qui tenait le Québec dans la noirceur. Alors, si on tenait le Québec dans la noirceur dans les années 1950 à 1960, en rattrapant l'Ontario, combien plus encore le Québec doit être dans la noirceur lorsqu'il fait un recul sur l'Ontario?

Si, d'ici trois ans ou d'ici 1975, le Québec, ou plutôt, mieux que cela, si, d'ici les élections provinciales, le gouvernement n'a pas été capable de prendre ses responsabilités, d'être plus ingénieux dans ses idées, d'être plus vivace dans son comportement, d'être plus vigoureux dans l'économie, si le gouvernement n'a pas été capable de prendre ses responsabilités pour se donner une épine dorsale ici au Québec, pour montrer au Québec qu'on est capable de faire face à toute la concurrence économique, le Québec se réveillera la province la plus reculée et encore plus reculée que les provinces maritimes qui, pourtant, sont au dernier rang au Canada.

C'est là-dessus que je veux attirer l'attention du gouvernement. Il se doit de prendre ses responsabilités. Il se doit d'avoir une vision de clarté, il se doit de composer et de penser. S'il n'est pas capable de penser, qu'il nous le dise. On dira toujours: Il a été franc pour une fois. Si les 100,000 emplois n'ont pas été une chose franche, du moins le fait de dire qu'il n'est plus capable d'avancer cela aura été une franchise que tout le peuple constate.

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): L'honorable député de Lotbinière.

M. Jean-Louis Béland

M. BELAND: M. le Président, il me fait véritablement plaisir, cet après-midi, de prendre la parole suite à ceux qui m'ont précédé afin de pouvoir éclairer, une fois pour toutes, la province de Québec en ce qui concerne un point particulier de notre économie, c'est-à-dire l'agriculture, et peut-être plus spécialement, étant donné que l'occasion m'est donnée à ce moment-ci, le comté que je représente en cette Chambre, c'est-à-dire le comté de Lotbinière.

J'ai le plaisir de représenter le comté agricole par excellence au Québec. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à le dire puisque le président de la commission qui a vu à préparer un autre cadastre pour la province — j'ai nommé l'honorable juge Drouin — a pensé de doter le Québec d'un comté typiquement agricole, soit le comté de Lotbinière. En effet, c'est le seul qui va demeurer le comté typiquement agricole dans la province dorénavant.

Je vois déjà poindre à l'horizon la possibilité que les autres régions agricoles considéreront, comme pôle d'attraction, le comté de Lotbinière. Pourquoi? Parce que justement il y a, depuis un an passé, une foire agricole qui prend de plus en plus d'importance. Ainsi de plus en plus, non seulement l'agriculteur mais les personnes qui demeurent dans les milieux urbains viennent constater sur place l'essor que prend le comté de Lotbinière dans ce domaine. Il ne faut pas que le gouvernement interprète mal mes paroles parce que cet essor est dû à un véritable dynamisme des agriculteurs et non pas du gouvernement pour aider ceux-ci afin qu'il y ait un meilleur rendement dans leur métier.

Nous avons le bonheur également d'avoir, dans Lotbinière, la seule école d'agriculture française de l'Amérique du Nord, malgré toutes sortes d'agencements sournois, de tournures acrobatiques du ministère de l'Éducation afin de fermer cette école. Heureusement, encore grâce au dynamisme des personnes du comté, de la corporation je devrais dire, il y a eu possibilité de continuer avec les maigres deniers que l'État apporte pour la subsistance de cette école. Nous voyons de jeunes garçons et de jeunes filles acquérir des connaissances agricoles, de plus en plus en tenant compte du modernisme et de tout ce que cela comporte.

Si le ministre de l'Agriculture était en cette Chambre cet après-midi, il approuverait ce que je vais dire.

L'an passé, cela faisait mal au cœur du ministre de constater que c'est dans le comté de Lotbinière que nous avons eu le lauréat de la médaille d'or du mérite agricole, le lauréat de la médaille d'argent du mérite agricole, le champion de l'érable de la province de Québec et également, M. le Président — et peut-être que vous allez rire — même si la reine du miel ne demeurait pas dans Lotbinière, elle a su, un an auparavant, venir faire butiner ses abeilles dans le comté de Lotbinière, afin de pouvoir remporter ce prix.

M. le Président, dans nos 23 paroisses du comté de Lotbinière — je devrais dire à venir jusqu'à il y a quelques semaines à peine, qui ont été augmentées à 38 paroisses — comté typiquement agricole, nous travaillons avec 1,800 cultivateurs qui essaient d'être progressifs si ce n'était des embûches continues qui leur sont placées continuellement, compte tenu de la situation économique générale de la province. L'agriculture, c'est la base de l'économie, oui, mais lorsque cela ne va pas, justement, en agriculture, cela ne va pas ailleurs. Comme cela va mal partout, au Québec, les agriculteurs sont obligés de faire face à une foule de problèmes énormes.

Il va sans dire qu'en 1972, à cause de situations exceptionnelles, et non pas seulement au Québec mais au Canada, et je devrais dire même mondialement, il y a eu une augmentation sensible dans la vente des produits agricoles, augmentation sensible dans presque tous les produits agricoles. C'est peut-être ce fait-là qui a fait dire, à un moment donné, qui a débordé, peut-être, les cadres de sa pensée, au ministre de l'Agriculture que, justement, les agriculteurs du Québec, en 1972, ont eu une augmentation de 44.3 p.c. de revenu net sur l'année précédente.

M. le Président, c'étaient des chiffres faussés parce qu'en réalité l'augmentation en 1972 comparativement à celle de 1971 était exactement de 18.4 p.c. Si, par exemple, on analyse davantage les chiffres de 1966 à 1972 inclusivement, on constate qu'il n'y a, en moyenne, qu'une augmentation de 9.8 p.c. de revenu net. Comparativement parlant encore, on constate que l'augmentation du coût de la vie sur la ferme, dans les mêmes années, soit de 1966 à 1972 inclusivement, a été de 20.4 p.c. Alors, les agriculteurs sont encore déficitaires comparativement aux autres secteurs de l'économie.

Il va sans dire, M. le Président, que dans mon comté, c'est l'industrie laitière qui prévaut en tout premier lieu. Cependant, en ne les plaçant pas par ordre chronologique nécessairement, nous avons une production de boeuf, de porc, de volaille et d'œufs très appréciable, sans compter un peu d'apport en horticulture, qui a tendance à se développer et qui se développera certainement, si elle a le moindre d'aide du ministère. Parce que j'ai vu encore dernièrement à Manseau, une de mes nouvelles paroisses du comté de Lotbinière, un groupe d'individus qui voulaient se lancer dans une production donnée. Ce groupe, apparemment, s'est vu refuser une aide afin d'implanter, au Québec, une quantité suffisante, entre autres, de serres afin qu'il y ait possibilité de cultiver sous serre, au Québec, un peu comme on peut voir des productions de ce genre dans d'autres provinces du Canada.

Si l'on regarde seulement de ce côté, on constate que, comparativement, pour une serre au Québec, il y en a 27 en Ontario. Le net recul que nous constatons devrait inciter le ministre souriant, le ministre "toupinant" de l'Agriculture à regarder de plus près cette possibilité d'améliorer ce qui existe présentement.

Je ne puis faire autrement que de signaler à cette Chambre le fait qu'en dépit de cette augmentation sensible de 1972... Lorsque nous voyons en agriculture une augmentation du prix de la vente des produits agricoles, nous constatons immédiatement, ou dans le mois qui suit, une augmentation du prix des denrées alimentaires pour alimenter les animaux de ferme.

Et une augmentation, depuis le mois d'août 1972 à venir jusqu'à maintenant, qui ne s'est jamais vue auparavant, augmentation où, dans le domaine de l'alimentation, nous constatons, pour l'achat de farine de soya, une augmentation de \$136 la tonne; dans le blé: \$25 la tonne; dans la farine de poisson: \$227 la tonne. Cela veut dire quoi? Traduit à un autre palier, ça veut dire que, pour la production de poulets de grill, nous constatons que la moulée de finition coûte \$56 la tonne de plus au moment où je vous parle; pour l'engraissement du porc, une augmentation de \$32.50 la tonne depuis quelques mois; pour ceux qui achètent de la moulée de ponte 16 1/2 p.c. pour les volailles, \$34 la tonne; dans les rations laitières à 16 p.c. de protéine, une augmentation de \$19 la tonne.

Cela veut dire quoi encore, suite aux questions qui ont été posées aujourd'hui et auxquelles le ministre de l'Agriculture a répondu concernant l'augmentation du prix du lait? A l'article augmentation du coût des cent livres de lait, cela veut dire que, depuis quelques mois, cela coûte \$0.32 de plus les cent livres de lait aux agriculteurs pour mettre en marché la production habituelle de lait.

Cela veut dire également une augmentation de \$0.06 1/4 la douzaine d'oeufs; cela veut dire également une augmentation de \$0.05 1/2 la livre de chair de porc; cela veut dire également une augmentation de \$0.06 dans la production la livre de chair de poulet de grill. M. le Président, je pense que l'honorable ministre de l'Agriculture — si on doit encore dire honorable — doit regarder de près cette situation pénible dans laquelle se trouvent les agriculteurs du Québec et y donner suite immédiatement, de façon que tout au moins les agriculteurs ne voient pas encore augmenter le prix des grains de provende au Québec, dont nous ne produisons qu'une faible partie.

M. le Président, à cet article des grains de provende, nous constatons qu'au Québec nous produisons environ le tiers des grains de provende que les agriculteurs achètent. Et les deux autres tiers sont achetés dans l'Ouest canadien. A cet article précis, il y a un an à peine un projet de loi a été étudié à la Chambre des communes. Le bill C-176 donnait, par l'article 23, une possibilité à la suite d'une entente fédérale-provinciale, si ce n'étaient pas des ententes tout simplement pour se récréer mais si elles étaient sérieuses. Il y aurait possibilité pour le ministre de l'Agriculture du Québec de refaire son nom, je dis bien de refaire son nom. D'ailleurs, celui qui m'a précédé l'a presque dit lorsqu'il a parlé d'un certain fait qui existe dans

la Gaspésie. Il est un peu comme les autres personnes qui travaillent pour le ministère de la Voirie et qui sont couchées sur un lit chaud de temps à autre mais plus ou moins acceptable en 1973.

M. le Président, l'honorable ministre de l'Agriculture est un peu couché dans ce même lit que ces gens du Bas-Saint-Laurent, si on constate son manque de réalisme dans la situation présente. Il va sans dire que nous pourrions suggérer au ministre de l'Agriculture, pour régler cette question des grains de provende, cette possibilité que l'on voit à l'intérieur de l'article 23 de la loi C-176. Il y aurait possibilité de créer un office typiquement provincial qui aurait pour mission d'acheter et de vendre sur le plan provincial.

Donc, on pourrait ainsi faire en sorte que les agriculteurs du Québec puissent s'alimenter directement dans les provinces productrices au lieu de tolérer la situation de fait qui existe depuis cinq ou six ans déjà, à savoir qu'à même ces deniers, à même nos taxes, le gouvernement fédéral paye les fermiers de l'Ouest pour ne plus produire, afin de pouvoir faire en sorte à long terme, d'une façon sous-jacente, très subtilement, que les agriculteurs du Québec soient obligés à un moment donné de payer leur grain plus cher.

M. le Président, par cet office qu'il y aurait possibilité de créer au Québec, on pourrait justement faire en sorte que les agriculteurs du Québec, les meuniers du Québec, tous les producteurs sans sol au Québec soient en mesure de s'alimenter pour l'achat de cette quantité supplémentaire de grains dont ils ont besoin.

J'entendais encore là le ministre de l'Agriculture dire que nous tendons de plus en plus vers l'autosuffisance pour ce qui est de la production des grains au Québec. Quel beau rêve en couleurs! M. le Président, il faut quand même être réaliste en 1973 et penser et ce n'est pas dit seulement par des agriculteurs ou des personnes qui sont près de l'agriculture. Je voyais encore dernièrement dans un journal montréalais qu'il y avait une certaine quantité d'industriels montréalais qui s'inquiétaient du sort qu'eux-mêmes réservaient aux magnifiques terres arables qu'il y avait alentour de Montréal, ou enfin de la région montréalaise.

J'avais fait il y a un certain temps la suggestion de créer une bande verte qu'il y aurait possibilité de cultiver alentour de Montréal, bande verte qui... Enfin, je dois à ce moment-ci, malheureusement, j'étais si bien parti, proposer l'ajournement.

LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): A quelle heure?

M. ROY (Beauce): M. le Président, est-ce que vous pourriez suspendre la séance étant donné que nous n'avons pas le quorum?

- M. BIENVENUE: C'est fini, il est six heures.
- M. ROY (Beauce): Je tenais à vous signaler que nous n'avions pas quorum.
- M. SAMSON: C'est parce qu'on veut -que vous en ameniez plus demain.
- LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): A l'ordre!
- M. BIENVENUE: Avant de proposer l'ajournement, M. le Président, je vous rappelle que la commission permanente des affaires municipales siègera demain matin à dix heures au salon rouge.
- UNE VOIX: Non. Salle 81-A
- M. PAUL: Pardon!
- M. BIENVENUE: Je pardonne au député de Maskinongé.
- M. PAUL: Corrigez.
- M. BIENVENUE: Je propose l'ajournement à demain après-midi, quinze heures.
- LE VICE-PRESIDENT (M. Blank): La Chambre ajourne ses travaux à quinze heures demain.
- (Fin de la séance à 18 h 1)

Compte rendu des débats de la Chambre

L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.

Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.

Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.

Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de faits ou des fautes de forme.

Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.

Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. Il est disponible au coût de \$2. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.

On s'abonne au journal des Débats en envoyant au comptable de l'Assemblée nationale \$8 par année. (Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances).

Le directeur.
Benoît Massicotte,
Bureau: 74-A
Téléphone: 643-2890